

Agence de l'eau
Rhône Méditerranée
Corse

Rapport d'activité 2021

**SAUVONS !
L'EAU !**

CONSEIL D'ADMINISTRATION

au 31 décembre 2021

Président :

Pascal Maillhos

Vice-présidents :

Pascal Bonnetain, Claude Roustan.

Collectivités territoriales :

Bénédicte Martin, Bruno Forel, Bérengère Noguier, Pascal Bonnetain, Christophe Lime, Annick Cressens, Anne Groperrin, Perrine Prigent, Gilles D'Ettoire, Antoine Orsini, Hervé Paul, Didier Réault.

État et ses établissements publics :

le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes, la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Provence-Alpes-Côte d'Azur, le commissaire à l'aménagement des Alpes, le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Auvergne-Rhône-Alpes, la secrétaire générale pour les affaires régionales Auvergne-Rhône-Alpes, le directeur régional des finances publiques Auvergne-Rhône-Alpes, la directrice générale du conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, le directeur interrégional de la Mer Méditerranée, le directeur général des voies navigables de France, le directeur général de l'office français de la biodiversité, le directeur général de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes, le Préfet de Corse.

Personne qualifiée du comité de bassin Rhône-Méditerranée :

Hervé Guillot

Représentant du collège des usagers et des personnes compétentes du comité de bassin de Corse :

Henri Politi

Usagers non-économiques :

Jean-Louis Faure, Claude Roustan, Françoise Colard, Frédérique Lorenzi, Michel Delmas.

Usagers économiques :

François Lavrut, Nicolas Perrin, Patrick Jeambar, Marie-Hélène Enrici, Véronique Guiseppin.

Représentants du personnel de l'agence :

Anahi Barrera (titulaire), Vincent Porteret (suppléant).

Édité en mars 2022

par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
Photo en couverture : C. Moirenc / Hemis.fr

ÉDITO p.3

■ 2021, EN CHIFFRES p.4

TEMPS FORTS p.6

■ LES AIDES p.8

Adaptation au changement climatique p.10

Qualité et richesse des milieux aquatiques p.12

Protection des eaux littorales p.14

Réduction des pollutions domestiques p.16

Soutien aux territoires les plus fragiles p.18

Réduction des pollutions industrielles p.20

Réduction des pollutions agricoles p.22

Gestion quantitative p.24

Fluve Rhône p.26

Bassin de Corse p.28

■ LES REDEVANCES p.30

Une justice fiscale étroitement contrôlée p.31

■ LA PLANIFICATION - LA GOUVERNANCE LOCALE p.34

SAGE en Rhône-Méditerranée et Corse :
une dynamique toujours positive p.35

■ LA COOPÉRATION INTERNATIONALE p.38

La coopération de financement se consolide p.39

■ LA CONNAISSANCE p.41

Soutenir la recherche et diffuser les résultats p.42

■ LA SENSIBILISATION p.45

Rendre visibles les actions et les résultats p.46

■ LES MOYENS p.48

Une agence écoresponsable p.49

Réalisation du budget p.50

Organigramme des Directions et Services p.51

■ 11^e PROGRAMME p.52

Le bilan à mi-parcours p.53

ÉDITO



Pascal Mailhos,
Préfet coordonnateur du bassin
Rhône-Méditerranée,
Président du conseil
d'administration de l'agence de
l'eau Rhône Méditerranée Corse

Cette année encore, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a répondu présente et a su adapter son intervention dans un contexte exceptionnel. En témoigne la forte mobilisation de ses équipes dans le déploiement du plan de relance et l'appel à projets « Rebond », qui a permis d'accompagner de nombreuses collectivités dans leurs investissements d'eau potable et d'assainissement.

Alors qu'une nouvelle année commence, la révision à mi-parcours du 11^e programme d'intervention de l'agence (2019-2024) tire les enseignements de la crise sanitaire et a anticipé la révision des SDAGE Rhône-Méditerranée et Corse, qui constitueront des feuilles de route pour la période 2022-2027. L'agence de l'eau encourage ainsi la gestion équilibrée de la ressource en soutenant les projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE), dont l'efficacité n'est plus à démontrer; elle renforce également l'accompagnement des territoires ruraux pour la mise à niveau des équipements et le traitement des pollutions.

Améliorer l'état des eaux, encourager l'adaptation au changement climatique, poursuivre la transition écologique, préserver la ressource et la biodiversité, maintenir l'équilibre entre les usages, assurer la cohésion des territoires, restaurer les milieux et les écosystèmes, accompagner les projets: telles sont les ambitions que nous partageons, qu'il nous revient de faire partager, et que les territoires pourront réaliser avec l'agence de l'eau à leurs côtés.



Laurent Roy,
directeur général
de l'agence de l'eau
Rhône Méditerranée Corse

2021 a été une année remarquable en termes d'activité malgré la poursuite de la crise sanitaire. L'agence a accordé 528 M€ d'aides financières aux acteurs des territoires, consommant notamment très rapidement la totalité des enveloppes de l'appel à projets Rebond « Eau, Biodiversité, Climat » et des crédits « France relance » mis à sa disposition. Elle a ainsi apporté sa pierre à la relance de l'économie, tout en positionnant l'action au service du bon état des eaux. Ce très bon résultat est le fruit de la forte mobilisation des équipes pour accompagner les maîtres d'ouvrage. Les compteurs ont ainsi décollé pour certains objectifs du 11^e programme tels les linéaires de rivières restaurées qui atteignent déjà, fin 2021, les deux-tiers de l'objectif du programme. C'est aussi le cas pour la gestion des eaux pluviales et plus globalement pour l'objectif d'adaptation aux changements climatiques.

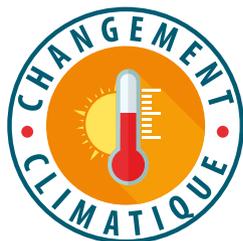
En parallèle, le pilotage fin et maîtrisé de l'encaissement des redevances a permis à l'agence de ne pas dépasser le plafond mordant et d'éviter tout reversement à l'État.

Gestion, adaptation, partenariat avec les territoires, mais aussi planification, ces savoir-faire sont bien au cœur du fonctionnement de l'agence. En 2021, elle a révisé son 11^e programme afin de tenir compte du bilan des 3 premières années et des prochains Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2022-2027 de Rhône-Méditerranée et de Corse. Elle a aussi modernisé sa relation avec les maîtres d'ouvrage en lançant un service en ligne pour toute demande d'aide financière. C'est désormais la fin du papier, tant pour les déclarations de redevances que pour les demandes d'aides! Car l'agence se doit aussi d'être exemplaire pour réduire l'empreinte environnementale de ses activités. Une ambition déployée au sein même des sites de l'établissement grâce à la mise en place d'une démarche participative écoresponsable.

Résolument tournée vers l'avenir, l'agence a aussi finalisé en 2021 sa démarche pour l'Agence en 2030, avec des arbitrages pour simplifier nos façons de faire, mais aussi des réflexions menées sur les évolutions de nos métiers en regard des perspectives sur les enjeux de l'eau. Un avenir à préparer collectivement!

2021, EN CHIFFRES

57%



C'EST LA PART DES AIDES DE L'AGENCE MOBILISÉES POUR L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE EN 2021.

20,5 Mm³

de nouvelles économies d'eau en 2021,

l'équivalent de la consommation d'une ville de la taille de Nice, un résultat en hausse comparé à 2020.



62



plans de gestion de la ressource en eau

adoptés au total, fin 2021, sur un total de 72 territoires ciblés, résultat de plusieurs années de concertation pour mieux partager l'eau sur les territoires en déficit.

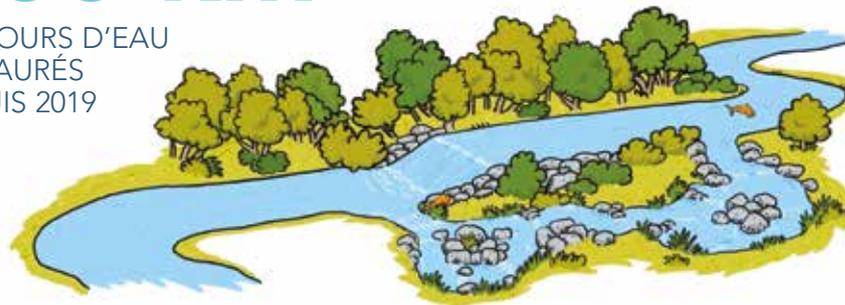
16

ÉVÉNEMENTS

(commissions géographiques, journées techniques sur le partage de l'eau, sur la désimperméabilisation des sols, séminaires sur la Méditerranée, sur les sciences sociales...) **organisés par l'agence en 2021.**

200 km

DE COURS D'EAU RESTAURÉS DEPUIS 2019



soit **les deux-tiers** des 300 km visés par le 11^e programme 2019-2024.

61,2 ha

de surfaces désimperméabilisées pour désengorger les réseaux d'assainissement des flux d'eaux pluviales et contribuer à la recharge des nappes.



96%



DES REDEVABLES ONT CHOISI LA TÉLÉ-DÉCLARATION EN 2021.

18

c'est le nombre de contrats financiers signés en 2021 entre l'agence de l'eau et ses partenaires territoriaux.

1 contrat sur 2 porte une opération collective pour traiter les rejets toxiques dispersés sur un territoire.



754

AGRICULTEURS RÉMUNÉRÉS SUR 5 ANS

dans le cadre des Paiements pour services environnementaux (PSE), un dispositif expérimental finançant les bonnes pratiques en faveur de la biodiversité et de la qualité de l'eau potable.



59

PROJETS SOLIDAIRES

soutenus par l'agence en 2021 pour développer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les pays du sud, pour 21 pays bénéficiaires.

2021, LES TEMPS FORTS

2 ans d'adaptation face à la crise sanitaire

Plein succès pour le plan France Relance de l'État et l'appel à projets Rebond de l'agence



Ces dispositifs conçus pour les années 2020 et 2021 afin de soutenir l'économie française dans son ensemble et les investissements pour l'eau et la biodiversité en particulier ont prouvé leur efficacité.

Fin 2021, les enveloppes financières associées ont été consommées en intégralité : 64,7 M€ de crédits de l'État* au titre du plan France Relance ont été attribués à 88 opérations représentant 157,1 M€ de travaux dans les domaines de l'eau potable (35,4 M€), de l'assainissement (26,8 M€), et en faveur de la préservation et de la restauration des milieux aquatiques et de la biodiversité (2,5 M€). L'appel à projets de l'agence de l'eau, baptisé « Rebond Eau Biodiversité Climat » doté de 180 M€ a accompagné très majoritairement le renouvellement de réseaux d'eau vieillissant, un secteur identifié en difficulté du fait du ralentissement des commandes publiques pendant la crise sanitaire. Les aides au renouvellement des réseaux d'assainissement, à la gestion du temps de pluie et aux stations d'épuration sur des territoires non éligibles aux aides habituelles de l'agence ont mobilisé la plus grande part de l'enveloppe restante.

* Pour rappel, les agences de l'eau ont été destinataires d'une enveloppe nationale de 260 M€ de crédits d'Etat pour mobiliser les territoires dans le cadre de France Relance. L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a reçu une dotation de 65 M€, qui est venue s'ajouter aux recettes qu'elle perçoit par les redevances, et qu'elle a donc redistribuées.



12 mars

Bérangère Abba lance le Marathon de la biodiversité dans la plaine de l'Ain

Le « Marathon de la biodiversité » est une opération d'envergure qui vise à restaurer ou à créer un réseau bocager à l'échelle d'un territoire, avec pour cible 42 km de haies et 42 mares. L'appellation, décernée par l'agence de l'eau, récompense les efforts des acteurs locaux qui ont la volonté d'aboutir à un résultat ambitieux, en écho au défi sportif que représente un marathon. Après la communauté de communes Saône-Beaujolais qui avait initié cette démarche, la communauté de communes de la plaine de l'Ain est entrée dans la course en 2021. Les infrastructures agro écologiques amélioreront les habitats nécessaires au cycle de vie et au déplacement d'espèces caractéristiques des milieux aquatiques et humides (notamment le crapaud commun, le triton alpestre, le murin de Daubenton, etc.).

3 au 11 septembre

Marseille accueille le Congrès mondial de la nature, l'agence est sur le pont !

C'est sur notre bassin Rhône-Méditerranée que s'est tenu le plus grand événement mondial pour une reconstruction fondée sur la nature, pour le changement climatique et pour la biodiversité. L'agence a souhaité être présente et a participé à plusieurs événements dont notamment une conférence « Eau, changement climatique et biodiversité

- Agissons, c'est vital ! » présentant la politique des agences de l'eau sur ces thématiques, ou encore une session sur la coopération internationale en faveur des solutions fondées sur la nature. Elle a aussi financé des partenaires exposant sur l'espace grand public comme la Maison régionale de l'eau et le Conservatoire d'espace naturel de Provence-Alpes-Côte d'Azur.



Au fil de l'eau...

99 inaugurations, signatures, poses de première pierre...



1



2



3



4



5



6



7

1 - Signature du contrat Bièvre Liers Valloire et Sanne, le 2 mars (200 actions, 43 M€ pour des études et travaux portés par 18 maîtres d'ouvrage).

2 - Signature le 20 mai par le Préfet maritime de la Méditerranée des arrêtés réglementant les mouillages des navires de plus de 24 m dans le parc national des Calanques.

3 - Inauguration des travaux de restauration du marais de Vaux, le 17 septembre.

4 - Signature du contrat de rivière des bassins versants de l'Aude, de la Berre et des Corbières maritimes, le 24 septembre.

5 - Signature du contrat châlonnais, le 5 octobre (15 M€ d'aides de l'agence pour le petit et le grand cycle).

6 - Signature du contrat métropolitain Aix Marseille Provence, le 21 octobre (205 M€ dont 58 M€ d'aides de l'agence).

7 - Lancement des Paiements pour services environnementaux en Ardèche, le 17 novembre.



LES AIDES

Vue aérienne de la Durance (84).

Après une année 2020 fortement marquée par la crise sanitaire, l'année 2021 a vu la reprise des investissements et des opérations en faveur de l'eau.

Au total, l'agence a attribué 528,3 M€ d'aides, consommant l'intégralité des enveloppes prévues. La mobilisation des maîtres d'ouvrage a été remarquable grâce à l'effet booster de l'appel à projets « Rebond Eau, biodiversité, climat » et du plan France Relance du gouvernement.

Les aides accordées pour l'adaptation au changement climatique ont fait un bond de 60 M€, par rapport à 2020. Les collectivités ont en effet été nombreuses à saisir l'opportunité de l'ouverture hors zone de revitalisation rurale des financements de l'agence pour la gestion durable des réseaux d'eau potable. Au total, 121 M€ ont ainsi été investis sur cet enjeu (enveloppe agence + crédits France relance), contre 103 M€ en 2020 et à peine 30 M€ en 2019.

D'ambitieux travaux de renaturation des rivières ont aussi mobilisé les financements de l'agence, ce qui est un bon signal. De même, l'année 2021 a été marquée par l'engouement des collectivités pour déconnecter les eaux pluviales des réseaux d'assainissement en désimperméabilisant les sols.

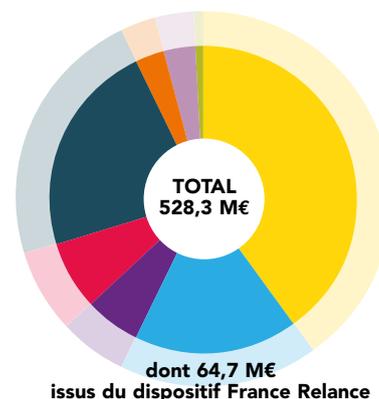
Les industriels ont aussi été au rendez-vous de la relance et des assouplissements offerts par l'appel à projets Rebond, notamment pour financer des opérations de réduction de la pollution par les macropolluants.

Le secteur agricole a maintenu l'élan constaté depuis quelques années pour réduire les pollutions par les pesticides et a répondu présent à l'initiative sur les Paiements pour services environnementaux (PSE) sur les 21 territoires engagés.

Seule ombre au tableau, le retard s'accroît sur la mise en conformité des stations d'épuration identifiées comme points noirs. C'est pourtant là qu'il faut agir en priorité pour retrouver le bon état des eaux !

Par ailleurs, la politique de contractualisation, dispositif phare du 11^e programme, a logiquement ralenti en 2021, les 2 premières années du programme ayant été très actives pour le déploiement de cette politique. 18 contrats ont toutefois été signés pour un engagement financier de plus de 100 M€ pour 267 M€ de travaux programmés. De nombreux nouveaux contrats sont attendus pour 2022.

Répartition des aides sur l'année 2021*



- 209 M€**
Pollution domestique (assainissement, gestion du temps de pluie + primes)
- 91,8 M€**
Milieux aquatiques
- 31,6 M€**
Pollutions diffuses - Protection de la ressource en eau
- 37,6 M€**
Gestion quantitative de la ressource - Économies d'eau
- 121,2 M€**
Eau potable (principalement en zones de revitalisation rurale)
- 16,2 M€**
Dépenses de soutien (études, connaissance environnementale, actions internationales, communication, éducation à l'environnement et à la protection des milieux aquatiques)
- 16,5 M€**
Pollutions industrielles
- 4,4 M€**
Animation et gestion locale

* Montant des engagements, hors dépenses de fonctionnement et financements des opérateurs de la biodiversité : OFB, parcs nationaux.

LE VIRAGE EST ENGAGÉ

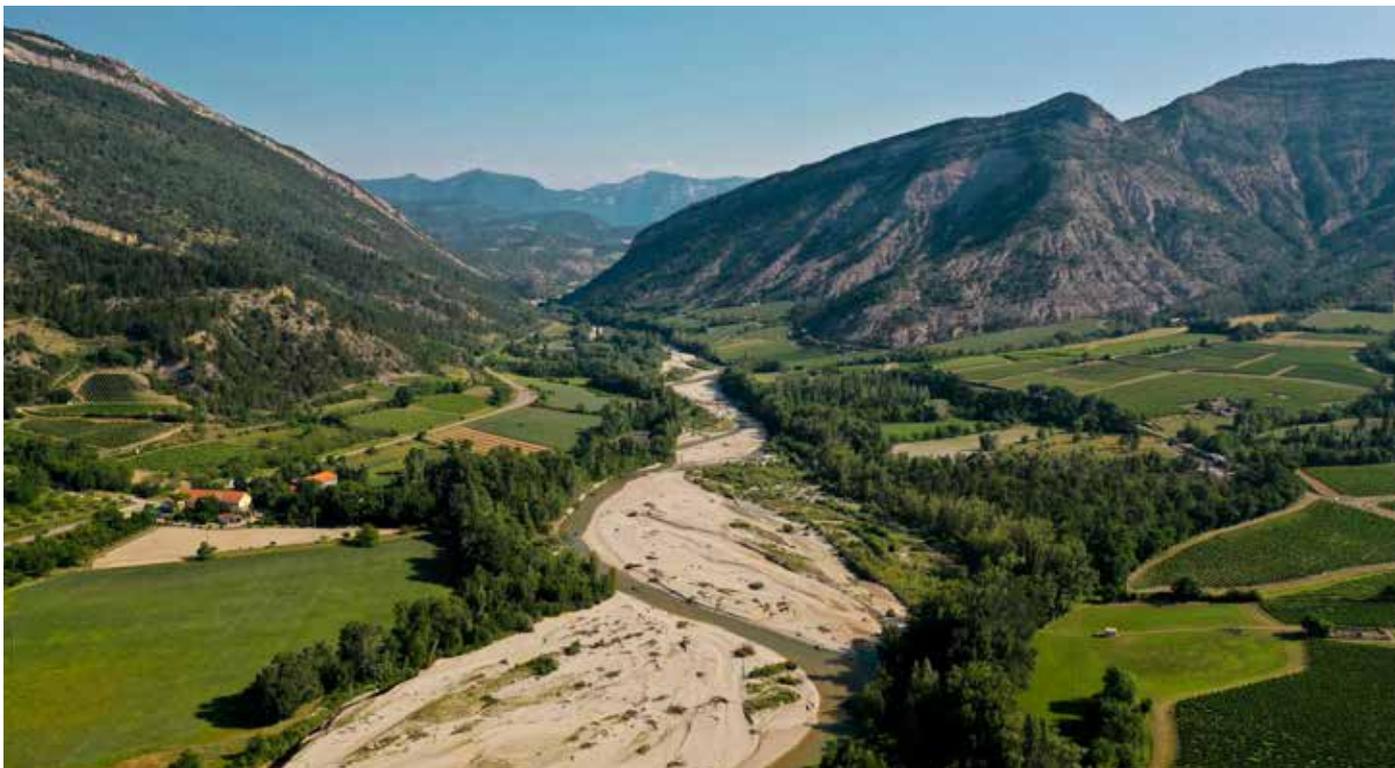
Pour s'adapter au changement climatique dans le domaine de l'eau, les solutions sont multiples et interconnectées : organiser le partage de la ressource, déployer les économies d'eau pour réduire la dépendance à une ressource en tension, limiter les pratiques et aménagements qui favorisent l'assèchement des sols, désimpermeabiliser les sols, restaurer les zones humides, décloisonner les rivières...

En 2021, comme en 2020, 57 % des aides accordées par l'agence de l'eau contribuent directement à ces mesures d'adaptation. Cette part est supérieure à 2019 (49 %). Ceci s'explique en particulier par l'appel à projets

« Rebond Eau Biodiversité Climat », qui pour les années 2020 et 2021 a ouvert des financements importants sur des opérations en lien direct avec l'enjeu changement climatique telles la rénovation des réseaux d'eau potable pour en réduire les fuites, et la méthanisation pour les stations d'épuration.

Au-delà de cette mobilisation globale, de plus en plus de collectivités engagent des réflexions pour préciser ce qu'elles pourraient envisager de plus pour agir à la hauteur du changement climatique. C'est le cas des départements du Gard ou de l'Ardèche par exemple mais également du SCOT de Grenoble, de la vallée de la Drôme ou encore de Valence Romans Agglo...

Vallée de la Drôme.



Cap sur les démarches prospectives

Afin de préparer au mieux l'avenir dans un contexte nouveau et incertain de changement climatique et renforcer les mesures d'anticipation du changement climatique dans la gestion équilibrée de la ressource en eau, le projet de SDAGE 2022-2027 Rhône-Méditerranée préconise d'engager des démarches prospectives à l'échelle territoriale des bassins versants, en particulier dans le cadre des plans de gestion pour la ressource en eau, dorénavant appelés projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE). En conséquence, dans le cadre de la révision de son 11^e programme, voté par le conseil d'administration le 16 décembre 2021, l'agence de l'eau renforce dès 2022 son soutien aux projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) en accompagnant les démarches prospectives d'adaptation au changement climatique sur tous les territoires des bassins y compris ceux qui ne sont pas (encore) déficitaires en eau. Ces démarches visent à élargir le champ des actions possibles et pertinentes, à mesurer et peser les opportunités et risques des choix actuels et futurs d'adaptation, en dépassant les visions à court terme. Elles permettent un dialogue territorial, entre tous les usagers de l'eau, autour de différents scénarios de futurs possibles afin que la stratégie adoptée élargisse la capacité d'adaptation, dans une approche collective et concertée. Une note du secrétariat technique du SDAGE précise comment procéder. Elle est téléchargeable sur www.eaurmc.fr (médiathèque)

Les collectivités du bassin qui ont mené des études prospectives peuvent témoigner de la plus-value de cet exercice pour définir des modalités de gestion de l'eau qui permettent d'anticiper les effets du changement climatique en adaptant les activités et tout en préservant les milieux.

57,3 %
des aides attribuées
par l'agence en 2021

contribuent directement à l'adaptation au changement climatique. L'objectif de 40 % fixé par le 11^e programme est donc dépassé. Ceci représente 273 M€ d'aides.



Vice-présidente du
Département du Gard

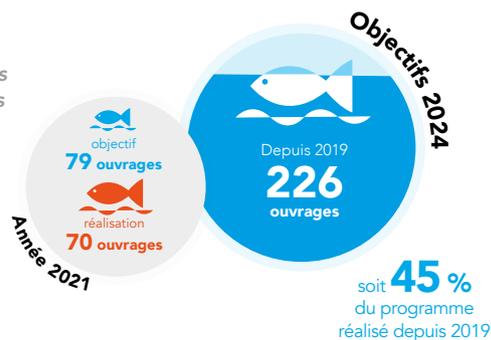
Bérengère Noguier

Le Gard menacé par l'aridification du climat

Le Gard est un département particulièrement sensible au climat. Et ce depuis l'Antiquité! Nous constatons une nette aggravation des phénomènes de précipitations et de sécheresse, de surcroît à des périodes peu habituelles. Il y a urgence à intervenir, d'où notre stratégie Eau et Climat, effective depuis 2021, avec la création d'une Commission départementale de l'eau co-présidée avec la préfète du Gard et réunissant l'ensemble des acteurs et professionnels de l'eau. Le diagnostic réalisé et la démarche prospective ont validé la perspective d'un changement de climat, et avec elle des enjeux majeurs en termes d'agriculture, de paysages, d'accès à l'eau et d'exode des populations. La commission est là pour garantir que nous voulons tous aller dans le même sens et pour organiser les actions, ainsi que les financements associés, en lien avec l'agence de l'eau. En 2021, le Département a d'ores et déjà fléchi 50 % de ses aides sur l'adaptation au changement climatique, ce qui a multiplié par 3 les opérations pour la qualité et les économies d'eau.

DES OPÉRATIONS AMBITIEUSES POUR RENATURER LES RIVIÈRES

Rendre franchissables 500 ouvrages construits en travers des cours d'eau.



Engager la restauration morphologique sur 300 km de cours d'eau.



Après une période d'incertitude en 2020, la mobilisation pour redonner un fonctionnement naturel aux rivières aménagées semble bien répartie et les opérations présentées tendent vers des travaux plus ambitieux. Les linéaires restaurés en 2021 dépassent de 16 % l'objectif annuel fixé. Les opérations d'ampleur, restaurant une partie du lit majeur ou favorisant des débordements en lit moyen ou majeur, représentent près de 44 % du linéaire renaturé. Parmi ces opérations ambitieuses, la restauration hydromorphologique du ruisseau du Val de Presles sur 1,5 km dans le cadre du contrat de rivière Saône et celle de la Bourbre entre Bourgoin-Jallieu et Villefontaine sur 6,35 km.

Au total sur l'ensemble du bassin Rhône-Méditerranée, depuis 2019, 200 km de linéaire ont été restaurés, soit les deux-tiers des 300 km visés par le 11^e programme 2019-2024.

Continuité écologique : en demi-teinte

Avec 69 ouvrages rendus franchissables en 2021, l'agence atteint 80 % de son objectif annuel. Comme en 2020, la dynamique marque le pas. En effet, les ouvrages prioritaires restant à traiter sont aussi les plus difficiles et la révision de la liste de ces ouvrages en accompagnement du futur SDAGE 2022-2027 est prévue pour 2022. La dynamique de restauration de la continuité écologique bénéficiera à compter de 2022 de l'éligibilité aux aides pour l'effacement des ouvrages situés sur tous les cours d'eau, en conservant toutefois une priorité aux ouvrages ciblés prioritaires par les services de l'État, et dans la limite des dispositions légales en vigueur qui encadrent désormais très strictement les effacements d'ouvrages en liste 2.

Appel à projets « Eau et biodiversité » : 40 projets retenus pour l'édition 2021



Avec un nombre de dossiers et des montants d'aides investies en retrait en 2021 (5,5 M€ contre 7,4 M€ d'aides en 2020), la politique biodiversité de l'agence a pu souffrir de la concurrence d'autres appels à projets tels l'appel à projets « Plantons des haies ! » de France relance, moins sélectif, sur lequel nos partenaires habituels se sont davantage mobilisés. De beaux projets de restauration de la trame turquoise ont toutefois été retenus et la marque « Marathon de la biodiversité » (plantation de 42 km de haies et création de 42 mares) poursuit sa progression avec 5 nouveaux marathons en 2021: Métropole de Lyon, Arche Agglo, communauté d'agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse, communauté de communes Beaujolais-Pierres dorées et Provence Alpes Agglo, correspondant à la création de 133 km de haies et 133 mares. Pour 2022, l'agence renouvelle l'opération et dote son appel à projets d'une enveloppe de 10 M€ d'aides.



Zones humides : 1 000 ha restaurés en Camargue

En 2021, l'objectif de préserver et restaurer 870 ha de zones humides a été très largement dépassé. 2131 ha de zones humides ont en effet retrouvé leur fonctionnement naturel. Ce très bon résultat s'explique notamment par d'importants travaux hydrauliques en Camargue sur plus de 1000 ha, portés par le Conservatoire du Littoral. En nombre, la majorité des opérations aidées en 2021 étaient portées par des collectivités (70 % des cas), lesquelles ont permis de préserver ou restaurer 560 ha en tout.

POINT DE VUE



Maire de Chindrieux (73) et présidente du Comité intercommunautaire pour l'assainissement du lac du Bourget (Cisalb)

Marie-Claire Barbier

Le marais de Chautagne est à nouveau fonctionnel !

En septembre 2021, après trois ans de travaux, nous avons célébré la fin du chantier du marais de Chautagne, l'une des plus grandes zones humides de France, où nous avons recréé un espace fonctionnel de 60 hectares, ainsi que 3 étangs. Cette zone humide avait complètement perdu son rôle d'éponge et ses propriétés de stockage du CO₂; il était urgent d'intervenir. La volonté aujourd'hui est de conserver la vocation agroenvironnementale de cet espace, que cela soit en pré de fauche ou pour le développement de cultures compatibles avec cette terre tourbeuse si nous trouvons des volontaires pour cela.

Un autre projet phare pour la Savoie est celui de la rivière Leysse à Chambéry, avec un enjeu de rétablissement de la continuité piscicole. En 2021, trois effacements de seuils ont été réalisés; 3 le seront à nouveau en 2022. Au total, 1,1 million d'euros sont investis, avec des financements à hauteur de 70 % par l'agence de l'eau et de 10 % par le Département.

Chiffres

91,8 M€

d'aides ont été accordés par l'agence pour des opérations de restauration des milieux (dont 2,5 M€ de crédits France Relance) : 18,3 % pour la restauration de la morphologie des cours d'eau, 11,3 % pour le rétablissement de la continuité écologique, 6 % pour la restauration de la trame turquoise (appel à projets « Eau et Biodiversité 2021 ») et 8,3 % pour la restauration et la préservation des zones humides. À noter que cette enveloppe inclut également 32,1 M€ des 38,9 M€ investis en 2021 au titre des paiements pour services environnementaux (lire p. 22).

60,4 km de

cours d'eau restaurés,
l'objectif de 50 km fixé pour 2021 est dépassé.

72 obstacles

barrant un cours d'eau ont été rendus franchissables, dont 48 sur des cours d'eau en liste 2*, ou à fort enjeu pour les poissons migrateurs, ou prévus au programme de mesure du SDAGE

2 131 ha

de zones humides
préservées ou restaurées

La liste 2 est un classement réglementaire de tronçons de cours d'eau. Sur ces tronçons, la continuité écologique doit être obligatoirement restaurée.

L'AGENCE POURSUIT SA MOBILISATION EN FAVEUR DE LA MÉDITERRANÉE



Le 11^e programme d'intervention 2019-2024 identifie **la restauration de la qualité de la Méditerranée comme une des priorités**, en mettant en place une politique volontariste pour lutter contre les pollutions domestiques et industrielles par temps de pluie, pour diminuer la pression de mouillage sur les habitats sensibles dont l'herbier de Posidonie, pour restaurer la fonction nurserie dans les zones portuaires et pour poursuivre des travaux liés à la connaissance et à la surveillance des eaux côtières.

En 2021, compte tenu du maintien de contraintes liées à la pandémie, un certain nombre de travaux ont été reportés ou annulés. Le montant d'aide consacré au littoral et au milieu marin est toutefois en hausse par rapport à l'année 2020 (+ 8,9 M€ d'aide financière).

De nouvelles opérations pour améliorer les connaissances sur la Méditerranée

- L'amélioration de la caractérisation de la Méditerranée et de ses habitants s'est poursuivie en 2021 avec la **mise à jour des cartes d'habitats côtiers sur plus de 30 345 hectares, de la baie de Cassis à la zone littorale d'Antibes**. En complément, 1800 informations sur les fonds marins ont été notées et géoréférencées dont la présence d'une nouvelle espèce invasive (*Halophila* s.) vraisemblablement introduite par le mouillage d'un méga yacht. Les nouvelles cartes sont accessibles sur la plateforme cartographique MEDTRIX (www.medtrix.fr).

- Une opération importante s'est également tenue au large du Cap Corse : **GOMBESSA VI dont l'objectif est d'étudier la zone aphotique des 100 mètres de profondeur** et notamment des anneaux de coralligène, des structures géomorphologiques très particulières. Les premières analyses révèlent des espèces marines rares comme l'Ange des mers (requin jusqu'alors considéré comme disparu sur notre côte) et un coralligène particulièrement florissant. Elles confirment la richesse écologique de cette zone profonde pour la vie marine de la zone côtière.

Chiffres

81,3 M€

d'aides ont été accordés en 2021 par l'agence pour 1 500 opérations visant à protéger le littoral et les eaux côtières, notamment pour lutter contre la pollution : 59,9 M€ dont 2,7 M€ pour réduire les pollutions pluviales (y compris grâce à la désimperméabilisation), 18,4 M€ pour la préservation et la restauration des milieux littoraux dont 1,7 M€ pour le milieu marin et sa non-dégradation, 1,5 M€ pour la connaissance et 1,6 M€ pour la surveillance des eaux côtières.

Protection des herbiers de Posidonie : premiers résultats encourageants

L'application de la nouvelle réglementation concernant les mouillages des navires de plaisance de plus de 24 mètres dès l'été 2021 a marqué une avancée significative dans la protection des herbiers de Posidonie. Ainsi, la superficie d'herbier impactée sur la période estivale est passée de 400 hectares en 2020 à 100 hectares en 2021. Ces chiffres concernent uniquement les départements bénéficiant d'une zone d'interdiction d'ancrage en vigueur définie par arrêté préfectoral. Si l'impact des moyennes et grandes unités de plaisance est ainsi maîtrisé, il convient de rester vigilant sur les navires de taille inférieure. L'impact des mouillages des petites unités doit maintenant également être limité dans les plus petits fonds côtiers sensibles sur le plan écologique. Le déploiement de ZMEL (zone de mouillages et d'équipements légers) dans ces secteurs complètera dans les prochaines années le dispositif défini pour les moyennes et grandes unités.

Parmi les opérations pour réduire les pollutions des eaux littorales, l'agence a financé une opération portée par la SERAM sur le territoire de Marseille, visant à expérimenter de dispositifs de récupération de macrodéchets dans les systèmes d'assainissement.

Dans le domaine de la restauration écologique, 3 nouveaux ports ont été soutenus dans leur volonté de s'équiper d'habitats artificiels portuaires pour restaurer la fonction nurserie de petits fonds côtiers. Il s'agit des ports de Saint-Tropez, d'Agde et de Canet en Roussillon. Cela porte à 43 le nombre de ports volontaires équipés de telles nurseries artificielles. À noter également le lancement d'un nouveau STERE (Schéma Territorial de Restauration Écologique) par l'agglomération Estérel Côte d'Azur.

POINT DE VUE

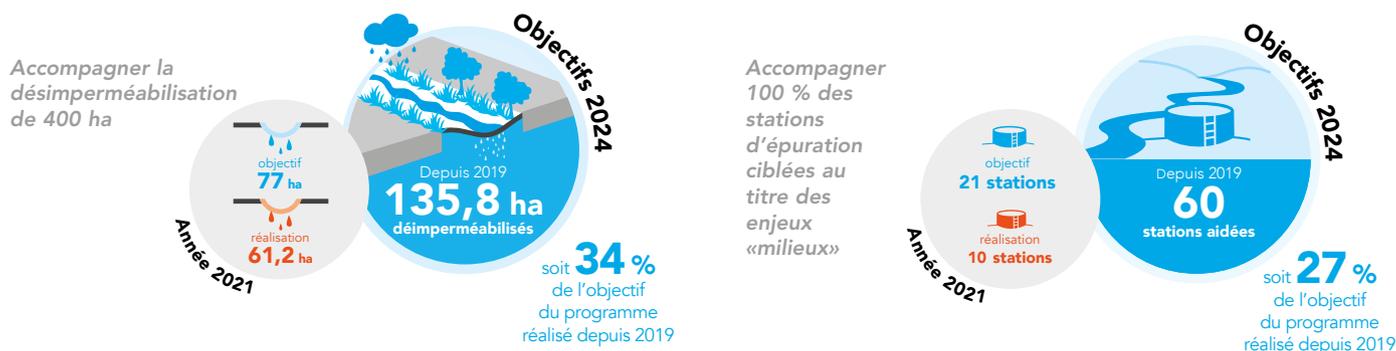
Flore Imbert-Suchet

Directrice du Syndicat mixte du Bassin de l'Or (Symbo)

Connaître les apports pour réduire les pollutions

Milieu riche mais fragile, soumis à une forte pression anthropique et menacé par des phénomènes d'eutrophisation, l'étang de l'Or est dans un état dégradé. Dans le cadre du Contrat de bassin, nous avons lancé en 2017 une étude sur son fonctionnement hydrodynamique pour comprendre l'origine des dysfonctionnements, suivie en 2019 d'une seconde analyse, toujours en cours, sur le devenir des nutriments. Il s'agit d'acquérir des données complémentaires destinées à mieux comprendre les flux d'apports en azote et en phosphore qui parviennent à la lagune. Pour cette démarche, nous travaillons avec les acteurs locaux, les usagers, l'agence de l'eau et l'Ifrémer qui nous met à disposition son modèle Gamelag afin de simuler la consommation de l'azote et du phosphore par les organismes vivants, leur sédimentation, leur export vers les canaux ou la mer. Ces résultats nous permettront d'identifier les principales sources de pollution et de proposer des leviers d'actions pérennes et durables dans un contexte de changement climatique.

ENGOUEMENT DES COLLECTIVITÉS POUR RENDRE LES VILLES PERMÉABLES



Aujourd'hui, l'un des grands enjeux de l'eau est celui de l'adaptation des villes au changement climatique, et cela passe notamment par l'amélioration de la gestion des eaux pluviales. Les collectivités sont de plus en plus nombreuses à déconnecter les eaux pluviales des réseaux en désimpermeabilisant les sols pour laisser l'eau s'infiltrer là où elle tombe. Cela permet de désengorger les systèmes d'assainissement et éviter les rejets des déversoirs d'orage qui polluent les rivières par temps de pluie ; bien souvent cela permet également de contribuer à la recharge des nappes, de végétaliser les villes et ainsi de lutter contre les îlots de chaleur l'été.

En 2021, 167 projets de déconnexion des eaux pluviales ont été aidés. C'est près de 3 fois plus qu'en 2020, preuve d'un intérêt grandissant des collectivités pour ces démarches multi-bénéfiques. Au total, cela représente 61,2 ha de surfaces désimpermeabilisées.

La poursuite en 2021 de l'appel à projets « Un coin de verdure pour la pluie » dans les établissements scolaires a rencontré un vif succès (81 projets aidés, 12 M€ d'aides). Ces opérations représentent la moitié des dossiers de désimpermeabilisation, un tiers des surfaces, avec à la clé une vertu pédagogique évidente.



École Clémenceau, Grenoble.

Stations de traitement des eaux usées : toujours trop peu d'opérations bénéficiant aux stations prioritaires ciblées au titre des enjeux « milieux »

En 2021, sur les 21 stations visées au titre des enjeux « milieux », seules 10 ont été aidées. C'est pourtant là qu'il faut agir en priorité pour retrouver le bon état des eaux. L'appel à projets Rebond, lancé en 2020 pour faire face à la crise sanitaire, élargissant de façon temporaire les aides de l'agence à toutes les stations, a en revanche permis de soutenir 53 dossiers, pour 40 % de l'enveloppe annuelle consacrée à l'assainissement.

Primes pour épuration : maintenir les performances des stations d'épuration

En 2021, 55,6 M€ de primes ont été calculés pour les maîtres d'ouvrage de 1608 systèmes d'assainissement. Le nombre de stations pouvant bénéficier de la prime est en baisse du fait notamment de l'entrée en vigueur de nouveaux critères d'éligibilité dont l'obligation d'un prix supérieur ou égal à 1 € HT/m³ pour l'assainissement, un critère bloquant pour 191 stations d'épuration de services d'assainissement.

Sur le plan des performances des stations, le nombre de systèmes d'assainissement de plus de 2000 EH fournissant des résultats d'autosurveillance fiables a gagné quelques points en 2021 (82 %), mais 73 systèmes présentent des problèmes importants depuis plusieurs années, ce qui annule leur prime. Fait marquant en 2021, une fraude d'un exploitant sur les données d'autosurveillance, d'ampleur inédite, a occasionné une révision des primes versées depuis 3 ans à un maître d'ouvrage.

Crise sanitaire et épandage des boues non hygiénisées : l'agence en soutien

En 2021, la crise sanitaire a continué d'avoir des conséquences sur l'épandage des boues issues des stations d'épuration. Les arrêtés du 30 avril 2020 et 20 avril 2021 interdisent en effet l'épandage des boues sans hygiénisation préalable ou respect de conditions de traitement et de durée de stockage. Pour répondre à ces contraintes, le Conseil d'administration du 24 juin 2021 a validé un second appel à projets. 176 maîtres d'ouvrage publics de 293 stations en ont bénéficié pour, au total, 5,3 M€ intégralement versés avant la fin de l'année 2021 pour tous les dossiers complets. Le 11^e programme révisé intègre à présent ces aides à la mise en place de dispositifs pérennes d'hygiénisation des boues.



Chiffres

155,7 M€

d'aides aux investissements*

versés aux collectivités pour
l'assainissement en 2021 dont 26,7 M€
issus des crédits France Relance :
43,8 M€ pour les stations de traitement
des eaux usées,
46,9 M€ pour les travaux sur les
réseaux d'assainissement et les projets
de gestion durable des services et
64 M€ pour réduire les pollutions par
temps de pluie.

61,2 ha

de surface déconnectée, en 2021, contre 38 ha en 2020.

* Hors primes de performance épuratoire et
aides versées aux départements pour les services
d'assistance technique.

POINT DE VUE



Directrice de projets
Euroméditerranée

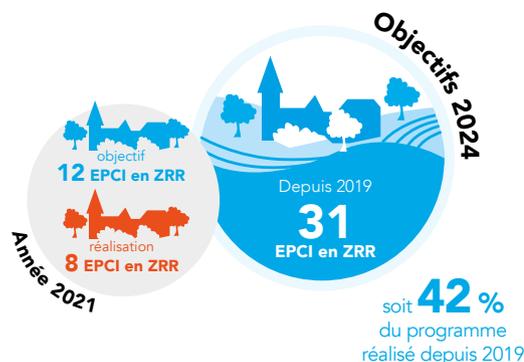
Anita Leroux

La verdure prend le dessus sur le béton

Après plus de trois ans d'études et de concertation avec les habitants, l'aménagement du parc Bougainville dans le nord de Marseille démarre en 2022 et changera la physionomie d'une zone dominée jusqu'ici par le béton. Dans ce but, nous avons signé en septembre 2021 avec l'agence de l'eau un contrat d'objectifs, avec à la clé une aide financière de 13,7 M€ sur un montant de travaux de 94 M€. Cette subvention est allouée à la construction de deux bassins de rétention d'eaux usées unitaires, ainsi qu'à la restauration et la préservation des milieux aquatiques. La réalisation de ces équipements s'intègre dans notre projet destiné à désimpermeabiliser les sols de cet espace de 14 hectares. Nous prévoyons notamment la création d'un parc traversé par le cours d'eau des Ayalades, à nouveau à l'air libre et élargi de 5 à 17 mètres. Le nouveau lit facilitera, en cas d'orages torrentiels, la rétention naturelle de quelque 150 000 m³ d'eau pour réduire les risques d'inondations et le lessivage des sols pollués.

RATTRAPAGE STRUCTUREL AU TITRE DE LA SOLIDARITÉ DES TERRITOIRES : L'AGENCE RENFORCE SON SOUTIEN

Contractualiser
avec au moins
75 % des EPCI
en zones de
revitalisation
rurales.



La **solidarité entre les territoires** est un principe majeur de la politique dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement. Dans le cadre de son 11^e programme Sauvons l'eau 2019-2024, l'agence a recentré ses aides consacrées à la solidarité entre territoires urbains et ruraux vers les collectivités rurales à faibles capacités budgétaires. Le dispositif est ainsi désormais ciblé sur les zones de revitalisation rurale* (ZRR). Il permet **aux territoires ruraux à potentiel fiscal faible de bénéficier de davantage d'aides pour mettre à niveau leurs équipements pour l'eau potable et les eaux usées.**

250 M€ étaient initialement prévus à cette fin sur les 6 années du programme (140 M€ pour l'eau potable et 110 M€ pour l'assainissement). **Dans le cadre de la révision du 11^e programme, le conseil d'administration de l'agence a voté le 16 décembre, une augmentation de ce montant de 90 M€, qui passe à 340 M€.** Les ZRR bénéficient aussi dans le cadre de la révision du 11^e programme d'aides pour le traitement en curatif des nitrates et pesticides en cas de mise en demeure de l'ARS. Il s'agit d'une mesure d'urgence afin que les collectivités dont les captages dépassent désormais les nouvelles normes de conformité** puissent continuer à distribuer leur eau, tout en poursuivant les démarches préventives.

En 2021, les objectifs de contractualisation avec les collectivités situées en zones de revitalisation rurale n'ont pas été atteints (contrats signés avec seulement 8 des 12 EPCI à fiscalité propre classés en ZRR sur les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse, au lieu des 12 prévus). Mais l'effort des délégations territoriales de l'agence a été soutenu et la dynamique est bien lancée.

* Carte des zones de revitalisation rurale disponible sur www.eaurmc.fr

** En application de l'instruction de la Direction Générale de la Santé du 15 février 2021 qui élargit la liste des pesticides et des métabolites et déclasseraient, selon l'ARS, 170 réseaux de distribution du bassin Rhône-Méditerranée.



Chiffres

48,7 M€

d'aides ont été attribués en 2021 en zones de revitalisation rurale, dont 34,6 M€ dans le domaine de l'eau potable, 5,3 M€ pour la mise aux normes des stations de traitement des eaux usées et 8,8M€ pour des travaux de modernisation des réseaux d'assainissement.

12

 EPCI ayant tout ou partie de leurs communes en ZRR

dont 8 EPCI classés intégralement en ZRR, ont contractualisé avec l'agence en 2021.

POINT DE VUE



Emmanuel Spadetto

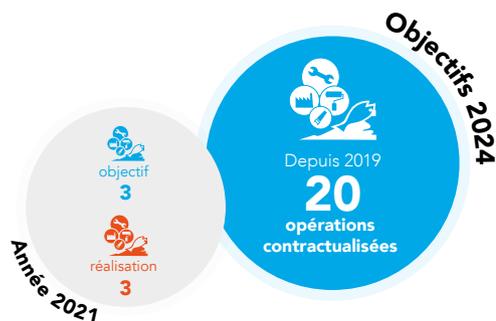
Vice-président de la Communauté de communes des 2 vallées vertes (CC2VV)

Un contrat ZRR permet de prioriser les actions

Les années 2020 et 2021 ont été importantes pour nous avec la mise en œuvre de notre contrat ZRR (Zone de revitalisation rurale) et le transfert de la compétence eau et assainissement à la CC2VV (25), le 1^{er} janvier 2020. Des travaux de reprise de réseaux, ainsi que de modernisation et construction de stations d'épuration ont été engagés dans 8 communes, pour un montant de 6 M€, dont 2,3 M€ financés par l'agence de l'eau. Ce contrat ZRR a accéléré les investissements et permis de définir les priorités à l'échelle de nos 53 communes. Quant au transfert de compétences, il est aujourd'hui plutôt maîtrisé et accepté. Nous avons défini un plan pluriannuel d'investissements pour les 10 prochaines années afin de prioriser les urgences en matière d'assainissement et de mobiliser les fonds nécessaires auprès de différents financeurs publics.

FORTE REPRISE DES INVESTISSEMENTS DES INDUSTRIELS POUR RÉDUIRE LES POLLUTIONS

Déployer dans 1 contrat territorial sur 3 une démarche d'opération collective.



Avec la reprise de l'activité économique en 2021, le nombre de dossiers de demande d'aides pour réduire les pollutions a connu une forte augmentation dans le secteur industriel : l'agence a soutenu 260 dossiers, contre 150 en 2020, et investit 16,5 M€ auprès des industriels, soit 2 fois plus que l'année précédente.

On assiste toutefois à une inversion de tendance : seuls 60 % des aides accordées en 2021 concernaient la réduction des émissions de substances dangereuses, priorité du 11^e programme, alors que le ratio est plutôt de 80 % habituellement. Les demandes d'aides des industriels ont en effet davantage porté sur la lutte contre les macropolluants et les polluants organiques, sous l'effet de l'appel à projets « Rebond » qui a ouvert les aides à ce type de pollutions. Au total, 6,3 M€ d'aides ont été versés aux industriels dans le cadre de l'appel à projets Rebond.

Parmi les dossiers d'ampleur, on peut citer l'opération visant à étanchéfier la première des 4 cellules du bassin de décantation de la plateforme de Tavaux portée par la société Inovyn France qui est à l'origine de 76 % des réductions de flux réalisées sur 2021 avec une réduction de 1 670 kg des rejets de micropolluants organiques (famille des composés organiques halogénés volatiles).

1 contrat sur 2 signés en 2021 porte une opération collective

Afin de dynamiser sa politique de lutte contre les produits toxiques dispersés, l'agence s'est fixée pour objectif d'intégrer une démarche d'opérations collectives dans au moins un contrat territorial sur trois. Cet objectif a été dépassé en 2021. Les 3 territoires (Sète Agglomération, Agglomération du Grand Chalon, Agglomération de Dijon) identifiés en 2020 sur ce volet ont signé un contrat en 2021.

Au total, depuis le début du 11^e programme, les opérations collectives concernent 29 % des contrats à l'échelle du bassin Rhône-Méditerranée, ce qui est proche de l'objectif de 33 %.



Les fromageries se sont fortement mobilisées, couvrant 8 des 17 opérations aidées du secteur industriel, au titre de l'appel à projets « Rebond ».

Chiffres

2 209 kg/an

supplémentaires
de substances dangereuses issues des activités industrielles éliminés, dont 2133 kg, soit 96 %, au titre des substances qualifiant le bon état des eaux.

16,5 M€

d'aides ont été accordés à la lutte contre les pollutions industrielles en 2021 pour 260 opérations.

60 % du montant

des aides pour lutter contre les pollutions industrielles ont été consacrés à la réduction des toxiques en 2020; part en baisse comparée à celles des années précédentes, due en partie à un accroissement des dossiers de réduction des macropolluants notamment pour les caves coopératives et les fromageries dans le nord du bassin (grâce l'appel à projet Rebond).

POINT DE VUE



Directeur des opérations d'Inovyn France et directeur du site industriel de Tavaux (Jura)

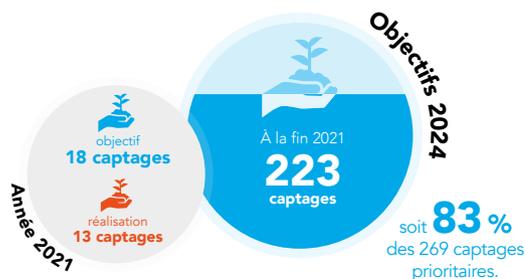
Marc Hanquet

Notre objectif :
réduire la pollution chimique !

Notre entreprise est spécialisée dans la fabrication de produits chimiques et polymères chlorés issus de l'électrolyse de l'eau et du sel. Nous investissons 8,4 millions d'euros, dont 3,4 millions d'euros financés par l'agence de l'eau, pour assurer la conformité de notre plateforme industrielle avec la Directive-cadre sur l'eau, qui cible la réduction des flux de substances dangereuses (RSDE). Notre projet prévoit de diriger les effluents dans des bassins de décantation, après différentes étapes de traitement. Cette opération permettra d'améliorer la qualité des rejets au milieu naturel par l'installation d'une membrane imperméable pour isoler les dépôts existants qui sont une source de substances à traiter en priorité. Résultats attendus: une réduction de 97 % des rejets actuels de substances organochlorées et de 99 % des substances dangereuses prioritaires.

LA MOBILISATION SE POURSUIT SUR LES TERRITOIRES

Engager la totalité
des plans d'action
restant à lancer
sur les captages
prioritaires du
SDAGE dégradés
par les pollutions
diffuses.



La politique de réduction des pollutions par les pesticides est restée dynamique en 2021, même si les montants d'aides accordées par l'agence sont en baisse, comparés à ceux de 2020.

Cette situation résulte d'un report d'une partie des crédits de l'agence consacrés à cet objectif, en accord avec ses partenaires (DRAAF et Régions).

Ces actions ont en effet bénéficié en 2021 de crédits supplémentaires pour ce même enjeu : crédits Feader Relance mobilisables à 100 % pour servir des objectifs environnementaux et crédits de l'État supplémentaires dans le cadre de l'appel à projets France Agrimer pour les investissements en matériel alternatif.

Paiements pour services environnementaux : plus de 750 agriculteurs vont en bénéficier

Dans le cadre du dispositif « paiements pour services environnementaux » (PSE) qui vise à rémunérer les efforts des agriculteurs en faveur de l'environnement, l'agence de l'eau a retenu 21 territoires portant des projets autour des enjeux de protection des aires d'alimentation de captages prioritaires/ressources stratégiques d'une part et de préservation de la biodiversité d'autre part. Le montant total des aides en 2021 au titre des paiements pour services environnementaux s'élève à 38,9 M€ (aides aux collectivités pour le pilotage du dispositif et rémunération directe des agriculteurs engagés).

Booster le développement des filières à bas niveau d'intrants

C'est un dispositif sur lequel l'agence mise pour favoriser une agriculture à moindre impact sur l'eau, économiquement viable, pérenne et intégrée dans le territoire via un réseau d'acteurs (producteurs, transformateurs, distributeurs, collectivités...). L'agriculture biologique est une voie, tout comme le développement de filières axées sur des cultures nécessitant peu d'intrants (chanvre, luzerne, miscanthus...). Afin de faciliter l'émergence de ces démarches, l'agence a préparé et formé ses équipes en 2021 afin d'être davantage force de propositions auprès des territoires. Elle vise ainsi une montée en puissance des projets à partir de 2022 et 2023.



Vice-président de
Valence Romans Agglo

Jean-Michel Valla

*Une convention PSE
fondamentale pour notre
territoire*

Nous avons signé notre convention de Paiements pour services environnementaux (PSE) avec l'agence de l'eau en décembre 2021. Cette convention accompagne financièrement 63 agriculteurs, par exemple pour investir dans du matériel, diversifier leurs cultures tout au long de l'année, replanter des haies et protéger les écosystèmes sur leur surface agricole. Fondamentale pour notre territoire, elle a suscité un engouement très important et va également faciliter nos actions de sensibilisation de la population aux enjeux de l'eau et de la biodiversité. Nous avons veillé à ce que toutes les filières soient représentées – élevages, grandes cultures, plantes à parfum aromatiques, arboriculture, nuciculture – et donné la priorité aux exploitations situées dans nos 7 zones de captages classés prioritaires en raison de leur sensibilité à la pollution. Au total, 2,5 millions d'euros d'aides directes sont apportés aux agriculteurs sur 5 ans.

Plans d'actions sur les captages : la cible du SDAGE 2016-2021 presque atteinte

13 plans d'actions ont été engagés en 2021 sur les 18 prévus. Au total, fin 2021, et donc à l'échéance finale du SDAGE 2016-2021, 223 captages ont un plan d'action sur les 269 prioritaires, ce qui correspond à 83 % de l'objectif. La démarche de délimitation des aires d'alimentation (AAC) est désormais réalisée pour la quasi-totalité des 201 captages Grenelle, en effet seul 1 captage n'a pas encore délimité son aire et la démarche y est en cours. Au total, 249 délimitations sont achevées représentant 93 % des captages prioritaires. Sur les 8 captages restants, 3 ne seront pas reconduits dans le SDAGE 2022-2027 (qualité restaurée ou abandon).

Chiffres

22,3 M€

d'aides ont été accordés en 2021 pour protéger la ressource en eau (captages d'eau potable et ressources stratégiques) : financement de mesures agro-environnementales et climatiques dont agriculture biologique, équipements agricoles (matériels limitant l'usage des pesticides et aires de lavage), acquisitions foncières, postes pour l'animation, accompagnement de filières à bas niveau d'intrants, émergence des « Paiements pour services environnementaux », études de délimitation des zones de sauvegarde.

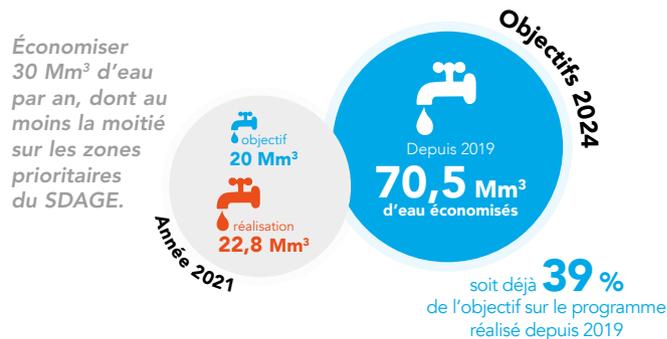
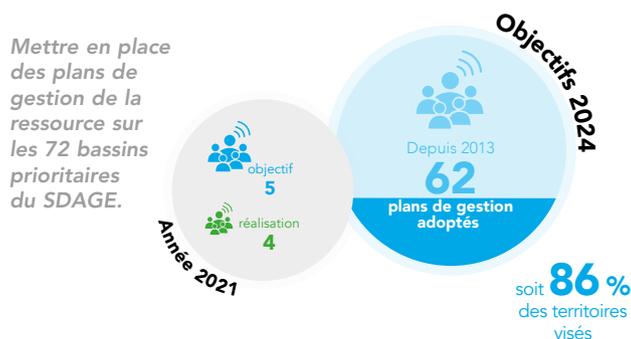
58 M€

d'aides bénéficiant au final aux agriculteurs en 2021 (contre 43,9 M€ en 2020), dont 38,9 M€ au titre des paiements pour services environnementaux. 10,6 M€ ont été mobilisés pour des conversions à l'agriculture biologique.

6 M€

d'aides accordés dans le cadre des programmes de développement rural régionaux pour des « aides non surfaciques » (investissements en équipements agricoles permettant de réduire la pression pesticides et nitrates, animation de mesures agro-environnementales et climatiques, expérimentations, et accompagnement de filières à bas niveau d'intrants).

DE NOMBREUX PROJETS MAIS À FAIBLES VOLUMES D'ÉCONOMIES D'EAU



Pour la seconde année depuis 9 ans, les volumes gagnés par économies d'eau ou substitutions sont inférieurs à 30 Mm³/an, l'objectif à atteindre. **Avec 22,8 Mm³, le volume gagné est toutefois doublé par rapport à 2020.** Mais comme l'an passé, on enregistre un nombre d'opérations élevé (576 par rapport à une moyenne de 370 dossiers entre 2016 et 2019) dont les économies d'eau générées sont faibles. Les projets à forte capacité d'économie d'eau ou de substitution restent rares : comme l'an passé, 4 projets agricoles seulement permettent une économie d'eau supérieure à 1 Mm³/an (il y en avait 10 en 2019) et aucun projet de substitution n'a de capacité de ce niveau.

En 2021, **presque la moitié des opérations aidées (275) concernaient la gestion durable des infrastructures d'eau potable.** Ces opérations ont mobilisé majoritairement des porteurs de projets en zones de revitalisation rurale sur des actions de renouvellement des réseaux d'eau potable ainsi que les aides de l'appel à projets Rebond. Les appuis spécifiques grâce à France Relance concernent 29 opérations pour 1,2 Mm³ économisé et 21 M€ d'aides.

L'essentiel des volumes gagnés reste issu d'actions d'économies d'eau, un bon signal car c'est bien la priorité pour rétablir l'équilibre quantitatif. À noter que contrairement aux années précédentes, la part des volumes économisés est identique entre l'usage agricole et l'usage eau potable, et les montants d'aides concernent à 89 % des opérations de renouvellement des réseaux d'eau potable.



Fin 2021, 62 plans de gestion de la ressource en eau adoptés

Face à la raréfaction de la ressource, l'enjeu est de garantir un partage équilibré entre les besoins des usages (eau potable, irrigation, industrie...) tout en laissant un volume d'eau suffisant dans les rivières et les nappes pour leur bon fonctionnement et leur bon équilibre. L'agence a mobilisé depuis plusieurs années les 72 territoires identifiés comme déficitaires en eau par le SDAGE Rhône-Méditerranée pour bâtir des plans de gestion de la ressource en eau (PGRE, désormais appelés PTGE, projets de territoire pour la gestion de l'eau), construits collectivement en concertation entre l'ensemble des usagers.

4 nouveaux PGRE/PTGE ont été adoptés en 2021 : Galaure, Cagne et Loup, Drôme des collines et Bièvre Liers Valloire. Ainsi, à fin 2021 sur un total de 72 PGRE initialement visés, 62 sont adoptés, 9 sont en cours et 3 ne sont pas démarrés. La dynamique se poursuit sur les territoires avec la réalisation des actions. L'évaluation des PGRE les plus anciens est progressivement mise à l'agenda.

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau a également décidé de renforcer le soutien aux PTGE en accompagnant les démarches prospectives d'adaptation au changement climatique sur tous les territoires des bassins y compris ceux qui ne sont pas actuellement déficitaires en eau.

2 journées d'échanges sur le partage de l'eau

« Garder le cap des ambitions et des actions définies dans les plans de gestion de la ressource », telle était l'ambition des 2 journées d'information organisées par l'agence, à Montpellier le 29 juin et à Lyon le 6 juillet. Débats et échanges sur les modalités de suivi de l'avancement et de l'efficacité des plans d'actions ont animé ces journées qui ont rassemblé 325 participants du Sud et du Nord du bassin. Une politique mise en œuvre concrètement sur le territoire.

Chiffres

20,5 Mm³

de nouvelles économies

d'eau, l'équivalent de la consommation d'une ville de la taille de Nice,

et 2,3 Mm³ de volumes substitués en 2021.

Avec 22,8 Mm³, le volume d'eau « gagné » n'atteint toutefois pas l'objectif de 30 Mm³/an économisés ou substitués.

37,6 M€

d'aides (dont 4,4 M€ de crédits France Relance) ont été accordés en 2021 par l'agence pour la gestion quantitative de la ressource.

89 %

des aides accordées ont bénéficié à la réhabilitation de réseaux d'eau potable.

POINT DE VUE



Directeur général
de la régie Eau d'Azur

Vincent Ponzetto

Stop aux prélèvements l'été

Tous les étés, la Cagne et le Loup présentent un déficit quantitatif en eau. Une situation qui a nécessité la mise en place des Plans de gestion de la ressource en eau (PGRE) sur ces deux rivières. Pour la Cagne, l'ambition est de baisser de 260 000 m³ les prélèvements en août. Sur le Loup, l'engagement est d'économiser 741 000 m³ d'eau en juillet et septembre, ainsi que 435 000 m³ en août.

Nous lançons en 2022, sur ces deux bassins versants, une enquête destinée à mieux connaître nos clients et leurs consommations. Les rendements du réseau seront ainsi optimisés. Sur la Cagne, nous utilisons en outre un outil d'aide à la gestion de la ressource subventionné par l'agence de l'eau, Aqua-Cagne, qui nous permettra de suivre en temps réel les écoulements de surface et les flux souterrains. Grâce à des modélisations 3D, nous anticipons mieux les situations de crue ou de sécheresse.

CAP SUR LA RENATURATION DU FLEUVE

Malgré la poursuite de la crise sanitaire, en 2021, les acteurs du fleuve ont continué à travailler ensemble pour que le Rhône retrouve un fonctionnement plus naturel dans les secteurs à enjeux. La pollution domestique est globalement maîtrisée grâce à la mise aux normes des stations d'épuration et les rejets industriels sont également beaucoup mieux traités. L'heure est à la renaturation du fleuve et à la reconquête de sa biodiversité. L'année 2021 a été marquée par la finalisation d'un projet de paiement pour services environnementaux (PSE) sur le Haut-Rhône et le démarrage de travaux pour améliorer la continuité sur un nouveau seuil. L'agence a également participé à des webinaires internationaux sur la gestion des grands fleuves et à une journée technique sur la restauration du Rhône en novembre.

Iles de Chautagne sur le vieux Rhône, proche de Culoz.



Haut-Rhône : l'agence rémunère 27 agriculteurs pour reconquérir la biodiversité

Porté par le syndicat du Haut-Rhône, ce projet territorial de Paiements pour services environnementaux (PSE), sélectionné avec 20 autres sur le bassin Rhône-Méditerranée, a pour objectif de rémunérer les efforts d'agriculteurs qui contribuent à la reconquête de la qualité de l'eau et de la biodiversité. Le périmètre concerné est celui de la plaine alluviale du Rhône où l'intensification agricole (polyculture élevage majoritairement, cultures, viticulture...) tend à faire disparaître habitats et espèces, à altérer les corridors biologiques, à appauvrir les sols, conduisant à une banalisation du paysage ainsi qu'à une perte de biodiversité. Or le secteur fait l'objet d'une reconnaissance institutionnelle de son patrimoine naturel sur les secteurs les plus préservés (sud Chautagne, marais de Lavours, plaines du Rhône...), et est riche de zones à fort potentiel écologique, notamment des reliques de milieux humides patrimoniaux et des mosaïques de milieux humides abritant des espèces patrimoniales remarquables telles que *Phengaris teleius* et *Nausithous*, *Lycaena dispar* (papillons de jour), *Bombina variegata* (amphibiens), l'*Agrion* de Mercure (odonates).

Grâce à l'engagement de 27 agriculteurs dans ce dispositif expérimental, des haies seront plantées et préservées, ainsi que des alignements d'arbres et des mares seront créées. Les pratiques agricoles seront mieux adaptées à une préservation de l'environnement (davantage de couverture des sols, de prairie permanente, moins d'azote minéral apporté, moins d'utilisation d'herbicide...). Sur 5 ans, les agriculteurs seront rémunérés au total à hauteur de 1,7 M€ et le pilotage du projet est aidé par l'agence à un taux de 70 %, soit 213841 €.

« Plan Rhône-Saône 2021-2027 »

Le lancement du nouveau plan Rhône 2021-2027 est toujours suspendu à la signature du contrat de plan interrégional État-Régions (CPIER). Pour autant, son volet eau et biodiversité est élaboré et, en 2021, plusieurs actions phares ont démarré :

- l'étude de l'hydrologie du fleuve Rhône sous changement climatique en maîtrise d'ouvrage agence de l'eau,
- la restauration fonctionnelle des zones

humides des îles du Rhône sur la plaine alluviale du Rhône à Montélimar,

- une synthèse des 12 ans de recherche de l'observatoire des sédiments du Rhône, qui sera publiée en 2022,
- la restauration du franc-bord de Bougerot sur la Saône sur la commune de Gergy,
- un projet de développement du volet connaissance « côté Saône », associé à de nombreux projets de travaux.

Bientôt une nouvelle passe à poissons sur le seuil du Dolon

Avec le double objectif d'assurer la continuité piscicole mais également de permettre le transit sédimentaire, la Compagnie nationale du Rhône a lancé en 2021 les travaux nécessaires sur le seuil du Dolon aval, après la confluence avec la Sanne.

Le classement « Liste 2 » impose à CNR d'assurer la continuité piscicole au niveau de ce seuil, notamment pour les truites, les cyprinidés d'eau vives et les espèces benthiques. Les travaux consistent à abaisser le seuil de 2 mètres et à réaliser une passe à poissons rustique constituée d'une rampe à microrugosités. L'investissement s'élève à 1,18 M€ dont 40 % sont financés par l'agence.

POINT DE VUE



Président de l'EPTB Saône & Doubs

Landry Léonard

Le franc-bord de la Saône retrouve son rôle initial

La restauration du franc-bord de Bougerot a redonné à la Saône ses fonctionnalités naturelles sur 1,7 kilomètre. Formée par les dépôts de la rivière lors des crues, cette banquette végétalisée joue à nouveau son rôle de préservation de la faune, une fonction plus assurée en raison de l'atterrissement du milieu et le développement d'espèces exotiques envahissantes. Inscrits à l'avenant du contrat de rivière, les travaux conduits durant l'été 2021 ont ciblé la suppression des espèces exotiques envahissantes, la création d'une prairie ouverte de 3,5 hectares en lieu et place d'une ancienne peupleraie, la plantation d'arbres et d'arbustes sur la berge ou encore l'aménagement d'une frayère à brochet au sein d'une zone humide. Enfin, nous avons installé une barrière anti-batillage pour protéger les réserves biologiques du passage des bateaux. Subventionnés à 70 % par l'agence de l'eau et à 25 % par des fonds européens, ces travaux inédits sur la Saône augmentent les connexions entre cette rivière et sa plaine inondable.

Chiffres

La programmation financière du Plan Rhône-Saône 2015-2021 affiche un taux de réalisation élevé avec 87 % d'avancement (environ 109 M€ sur 125 M€ prévus).

L'agence a apporté 43 M€ sur les 49 M€ prévus (soit 90 %) et 3 M€ d'aide sur le volet communication et éducation aux territoires.

Le bilan technique est également très positif avec 600 ha de zones humides et 16 km de Rhône restaurés, 13 ouvrages rendus franchissables et un important volet connaissance et recherche au service du territoire. 45 % des industriels ciblés dans la stratégie ont réduit leurs émissions de substances dangereuses. Sur la gestion quantitative de la ressource en eau, le secteur de Péage Roussillon, en déficit, élabore un projet de territoire pour la gestion de l'eau.

Connaissance

20,5 M€ 127 %

Réduction des pollutions

31,3 M€ 82 %

Gestion quantitative de la ressource

6,3 M€ 79 %

Continuité écologique

16,6 M€ 83 %

Restauration des milieux humides

10,2 M€ 81 %

Restauration hydromorphologique

24,1 M€ 80 %

■ programmation réalisée
■ objectif

LES BESOINS DE RATTRAPAGE STRUCTUREL, TOUJOURS IMPORTANTS



En Corse, les aides attribuées aux territoires en zones de revitalisation rurale (ZRR) pour la remise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement ont représenté 7,9 M€ tous domaines confondus. L'agence apporte en général une aide à hauteur de 70 % et le plan de financement est habituellement complété par la Collectivité de Corse pour atteindre un taux de 90 % d'aides publiques.

Depuis le début du 11^e programme, 85 % des aides sont apportées en zone de revitalisation rurale (hors aides exceptionnelles de l'appel à projets « plan Rebond » et du dispositif France Relance).

Les projets dans le domaine de l'eau potable ont totalisé 12,7 M€ d'aides (dont 6,70 M€ en ZRR). 51 projets ont été accompagnés, dont 21 schémas

directeurs, notamment pour la réhabilitation de réseaux et d'infrastructures d'eau ou pour protéger la ressource.

Dans le domaine de l'assainissement, 30 projets ont été aidés, pour 5,5 M€ (dont 1,2 M€ en ZRR). Ces projets concernent des schémas directeurs (16), la réhabilitation de réseaux d'assainissement ou des stations d'épuration.

L'agence a également financé une étude portée par la Collectivité de Corse sur le potentiel de réutilisation des eaux usées traitées de l'île.

Les services d'assistance technique de la Collectivité de Corse (eau potable) et de son Office d'Équipement Hydraulique de la Corse (assainissement) sont également aidés, afin de pouvoir apporter leur appui technique aux communes éligibles.

Concernant la préservation et la restauration des milieux aquatiques, l'agence a soutenu l'acquisition de zones humides par le Conservatoire du littoral, des études d'accompagnement de la prise de compétence « GEMAPI », des travaux d'entretien des cours d'eau et des plans de gestion des espèces exotiques envahissantes.

L'agence apporte également son aide financière au service d'assistance technique pour les milieux aquatiques (Collectivité de Corse).

L'agence de l'eau a contribué aux réunions techniques entre les financeurs et les communes de Bonifacio et d'Ajaccio pour la mise en place de zones de mouillage organisées. Ce dossier a finalement été financé par l'État dans le cadre du plan de transformation et d'investissement pour la Corse (PTIC) et a permis de préserver 60 ha d'herbiers de Posidonie.

Le SAGE Prunelli Gravona, golfes d'Ajaccio et de Lava a été validé par le comité de bassin Corse fin 2021.

Chiffres

21,8 M€

ont été attribués par l'agence de l'eau en 2021 pour le bassin de Corse sur une centaine de projets, dont :

- 9,5 M€ au titre des aides « classiques » du 11^e programme de l'agence,
- 6,6 M€ au titre de l'appel à projet « Rebond eau climat biodiversité 2020-2021 » de l'agence,
- 940 000 € de primes de performance épuration,
- 2,7 M€ au titre des crédits d'État du dispositif France Relance.

POINT DE VUE

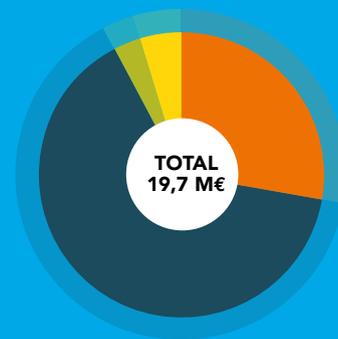


Directeur Eau et assainissement de la Communauté d'agglomération du Pays ajaccien

Étienne Py

Le plan France Relance nous a fait gagner 5 ans !

Grâce au plan France Relance, nous avons pu conduire neuf opérations de renouvellement de réseaux en 2021 pour un montant de 600 000 euros, financé à 80 %. Ces travaux ont concerné 2,2 kilomètres de réseau au total et permettent d'éviter 25 000 m³ de fuites, ainsi que d'améliorer la qualité du service : il ne sera plus nécessaire d'effectuer des coupures d'eau pour effectuer les réparations. Sans ce plan, nous aurions lissé ces travaux sur une période de 5 ans et continué à fonctionner avec des réseaux en mauvais état. France Relance a été une opportunité qui permet aux 45 000 abonnés du service de l'eau potable des dix communes de la Communauté d'agglomération du Pays ajaccien de bénéficier d'un service de meilleure qualité.

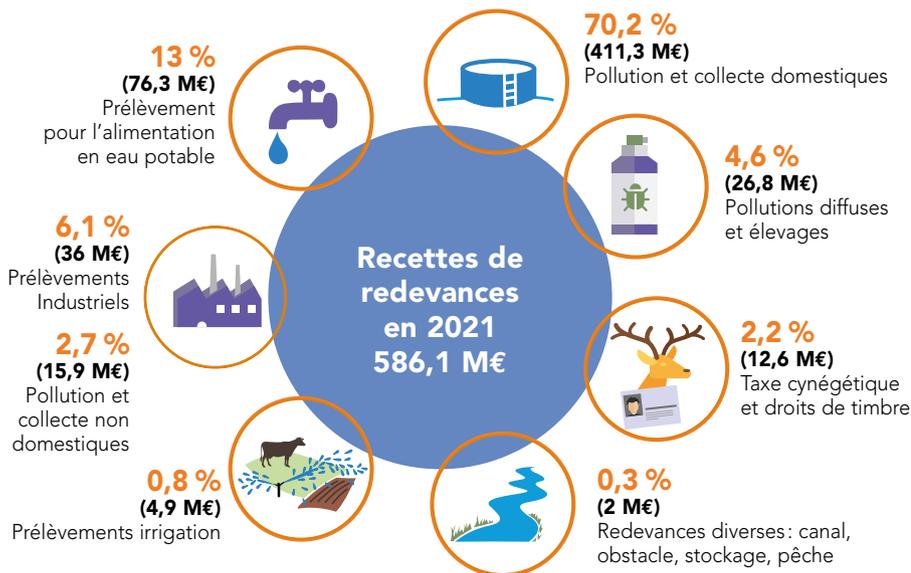


- **12,7 M€**
Eau potable
- **5,5 M€**
Lutte contre les pollutions
- **0,9 M€**
Primes de performance épuration
- **0,6 M€**
Restauration des milieux aquatiques, gestion concertée, animation, connaissance



LES REDEVANCES

UNE JUSTICE FISCALE ÉTROITEMENT CONTRÔLÉE



La justice fiscale reste une priorité intangible de l'agence de l'eau y compris en période de crise. Pour y répondre, le contrôle fiscal est un impératif. Il poursuit quatre finalités: la protection de l'environnement, la répression d'éventuels comportements frauduleux, la dissuasion d'omettre de déclarer ou de ne pas payer ses redevances, la volonté d'assurer les recettes dont l'agence a besoin. Il permet en effet de sanctionner tout comportement en infraction avec les obligations fiscales, d'envoyer un signal fort tendant à prévenir toute velléité d'infraction et de minimiser les impacts dus aux rejets de pollution ou à des prélèvements dans les milieux.

Après une année 2020 perturbée par la crise sanitaire, l'activité de contrôle s'est redressée en 2021. Les 45 contrôles décalés fin 2020 ont été notifiés avant le 23 mai, nouvelle échéance des redressements pour l'année d'activité 2017 suite à l'ordonnance 2020-306 du 25 mars 2020. De plus, 166 des 168 contrôles fiscaux commandés en 2021 ont été notifiés dans l'année.

L'agence a développé en 2021 les contrôles fiscaux en régie pour des dossiers à enjeux ou complexes.

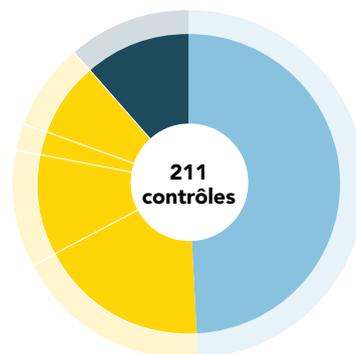
La recherche de nouveaux redevables a permis d'identifier 67 nouveaux interlocuteurs pour un montant cumulé de redevances de 143000 €.

Chiffres

586,1 M€
de recettes de redevances émises en 2021.

96 %
des redevables ont choisi la télé-déclaration en 2021.

211
contrôles fiscaux ont été menés à terme en 2021 pour un redressement fiscal de 2 788 k€.



- 104 contrôles sur la pollution et collecte domestique
- 83 contrôles sur les prélèvements (38 collectivités, 23 irrigations et canaux, 5 hydroélectricité et 17 industries)
- 24 contrôles sur la pollution et collecte industrielle

123 contrôles métrologiques pour fiabiliser les assiettes des redevances et des primes

15 de ces contrôles ont concerné les primes pour épuration versées aux collectivités (12,2 %), 66 les redevances de pollution industrielle (53,7 %) et 42 les redevances pour prélèvement d'eau (34,1 %).

Ces contrôles métrologiques ont été principalement axés sur les thématiques suivantes :

- mesures de volumes d'eau prélevés, en l'absence de déclaration par les collectivités, les industriels et les irrigants, diagnostics de fonctionnement des dispositifs de comptage;
- contrôles des dispositifs d'autosurveillance des rejets installés sur les stations d'épuration urbaines et industrielles, campagnes générales de mesures des rejets industriels;
- audit des laboratoires des collectivités et des industriels, non accrédités COFRAC, réalisant des analyses environnementales sur les rejets.

12 organismes implantés sur les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse ont été habilités en 2021 pour réaliser les contrôles sur site des dispositifs d'autosurveillance au titre du suivi régulier des rejets (dont 4 SATESE). 5 organismes ont également été habilités pour réaliser les diagnostics sur site des dispositifs de mesure des volumes d'eau prélevés dans le milieu naturel.

122 manuels d'autosurveillance de systèmes d'assainissement urbains de plus de 2000 EH ont été expertisés. Seuls 38 étaient conformes au modèle national et ont pu être signés en l'état par l'agence de l'eau (31 %). Enfin, 7 nouveaux industriels ont reçu leur agrément pour que leur redevance de pollution soit calculée selon le régime du suivi régulier des rejets (SRR).

Les redevances, un outil pour favoriser les économies d'eau

Les fuites des réseaux d'eau potable dépassent chaque année le milliard de m³. C'est plus de 20 % du volume mis en distribution. Il y a urgence à agir pour réduire ce gaspillage et ainsi s'adapter aux effets du changement climatique. Les collectivités responsables des services d'alimentation en eau potable sont en première ligne. Elles ont l'obligation depuis 2014 et les décrets issus de la loi dite « Grenelle » de réaliser un diagnostic de leurs réseaux puis d'établir un plan d'actions pour améliorer les rendements. Jusqu'en 2016, les collectivités n'étaient pénalisées que lorsque la connaissance de leurs réseaux était insuffisante. Depuis 2017, en cas de rendement insuffisant et d'absence de plan d'action des collectivités, celles-ci voient leur redevance pour prélèvement d'eau potable doublée afin de les inciter à mettre en œuvre des actions concrètes de réduction des fuites et ainsi baisser la pression du prélèvement sur les milieux aquatiques.

Sur les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse, 2 290 collectivités gèrent 5 187 réseaux d'eau potable.

Modernisation des déclarations

Depuis 2006, les agences de l'eau ont mis en place un téléservice permettant aux redevables de déclarer sur Internet leurs données. Les avantages de cette déclaration en ligne sont multiples. Au-delà des économies de papier et d'affranchissement, cela permet de simplifier la déclaration car certaines rubriques peuvent être déjà pré-remplies (comme c'est le cas pour les industriels soumis au suivi régulier des rejets), et de la sécuriser : champs qui permettent d'éviter les saisies erronées, moins d'erreurs de retranscription, meilleure maîtrise des délais et une fiabilité plus importante des données. La volonté de l'agence est de développer les fonctions de ce portail pour les redevables (rectification possible, contact du gestionnaire, etc.).

L'agence de l'eau mène une politique volontariste sur le sujet. Depuis plusieurs années, l'agence n'envoie plus de formulaire papier à l'ensemble des redevables pour les encourager à passer à la télédéclaration (les déclarations papier restent toutefois recevables, par exemple pour les personnes en difficulté numérique). **Le taux de déclaration est ainsi passé de 69 % en 2017 à 96 % en 2021 !**

La connaissance des réseaux est jugée conforme pour 89,3 % des collectivités

En revanche, pour 358 réseaux d'eau potable la connaissance des réseaux est insuffisante (contre 454 en 2020, 508 en 2019, 404 en 2018 et 388 en 2017).

Parmi les 4828 réseaux d'eau potable ayant un bon niveau de connaissance, 1307 ont un rendement insuffisant dont 241 sans plan d'action (358 disposent encore d'un délai pour le réaliser).

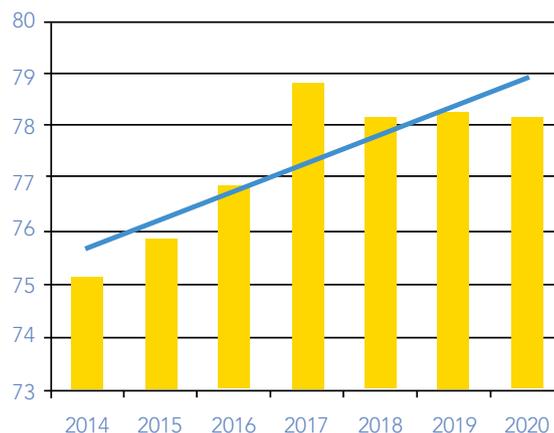
Le rendement moyen déclaré est de 78,1 %

Le rendement cible fixé dans le cadre des lois Grenelle s'élève à 80 %. Les réseaux dont le rendement est inférieur à cette cible ont un rendement moyen de 66,3 %, c'est alors un tiers de l'eau mise dans le réseau qui est perdu dans les fuites !

En conséquence, la redevance pour les prélèvements « alimentation en eau potable » a été doublée pour 520 réseaux ce qui représente un montant de majoration total de 1,8 M€.

Au final en 2021 (données sur 2020), 89,3 % des réseaux sur les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse sont conformes à l'ensemble des exigences de la réglementation en termes de réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, contre 87 % en 2020 et 85 % en 2019.

Évolution du rendement moyen pondéré* sur la période 2014-2020



*seuls les rendements des services déclarant un rendement vraisemblable ont été retenus.

POINT DE VUE



Présidente de la Chambre d'agriculture du Vaucluse

Georgia Lambertin

Un OUGC pour défendre les intérêts des exploitants agricoles

Dans un contexte marqué par l'aggravation des épisodes de sécheresse et le durcissement de la réglementation sur l'eau, notre Chambre d'agriculture s'est engagée dès 2018 dans la création d'un OUGC (Organisme unique de gestion collective de l'eau à usage agricole), qui fonctionne comme un guichet unique pour les autorisations de prélèvement. L'objectif est d'assurer à tous les préleveurs agricoles le même accompagnement et de bénéficier d'une vision d'ensemble sur le territoire, pour défendre au mieux les intérêts des exploitations en les conciliant avec ceux du milieu. À partir de 2022, nous organisons le portage collectif de la télédéclaration de la redevance de l'agence de l'eau afin que l'utilisateur agricole ne réalise plus qu'une seule déclaration unique auprès de l'OUGC 84. Le soutien financier de l'agence de l'eau, ainsi que l'implication de ses agents pour simplifier les démarches des agriculteurs nous est extrêmement précieux.



LA PLANIFICATION LA GOUVERNANCE LOCALE

L'Isère et le lac de la Taillat, la ville de Grenoble au fond.

SAGE EN RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET CORSE : UNE DYNAMIQUE TOUJOURS POSITIVE

Un nouveau SAGE a été approuvé par arrêté préfectoral en 2021 sur le bassin Rhône-Méditerranée : le SAGE Gapeau.

En Corse, le SAGE Prunelli Gravona Golfe d'Ajaccio a été présenté en comité de bassin de Corse en janvier 2021. Il devrait être arrêté prochainement.

La crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 a de nouveau posé des difficultés aux commissions locales de l'eau (CLE). Néanmoins, la dynamique de travail se poursuit sur les territoires de SAGE. En particulier, 5 SAGE du bassin Rhône-Méditerranée poursuivent ou s'engagent dans une démarche de révision de leurs documents, pour intégrer notamment l'avancée des différents travaux sur leurs territoires mais aussi les nouveaux enjeux du futur SDAGE 2022-2027, en cours de finalisation, tels que l'adaptation aux effets du changement climatique sur la ressource en eau et les milieux aquatiques.

13 des 18 SAGE identifiés comme nécessaires par les SDAGE 2016-2021 Rhône-Méditerranée (16 SAGE) et de Corse (2 SAGE) pour atteindre les objectifs de la Directive-Cadre sur l'Eau (DCE) sont désormais adoptés. Le travail reste à poursuivre pour 5 SAGE.

Le projet de SDAGE Rhône-Méditerranée 2022-2027 identifie 2 nouveaux territoires sur lesquels l'élaboration d'un SAGE est nécessaire : l'étang de Berre et ses affluents, et le territoire de la Crau-Vigueirat.

Chiffres

1 nouveau SAGE approuvé par arrêté préfectoral : *le SAGE Gapeau*

36 SAGE approuvés *au total sur les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse, et 4 en cours d'élaboration.*

2 SAGE en émergence *(projets de périmètre) : Durance et Argens (SAGE nécessaires identifiés dans le SDAGE).*

2 nouveaux EPAGE *sur le bassin Rhône-Méditerranée, soit au total à fin 2021, 18 EPTB et 16 EPAGE.*

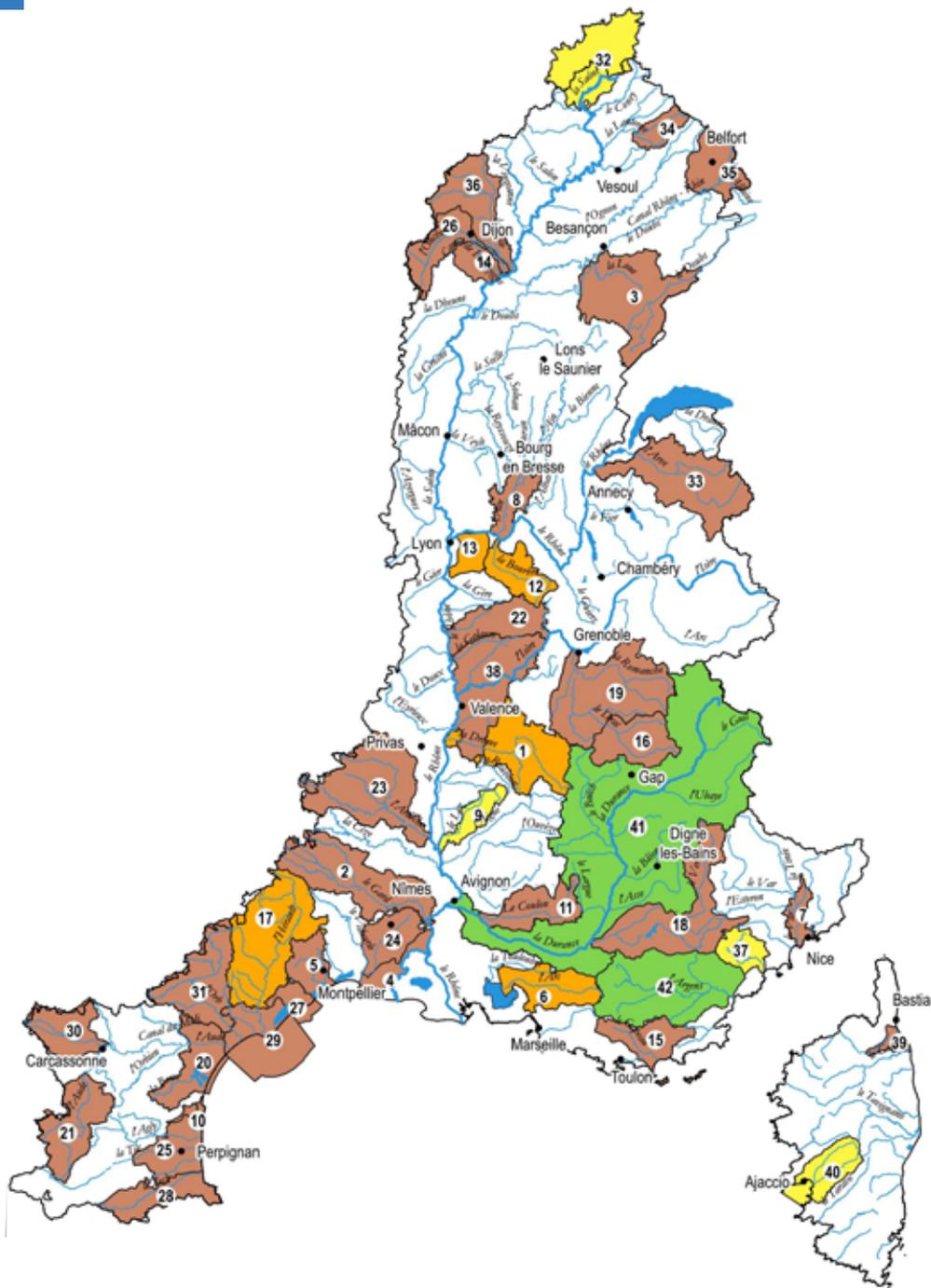
État d'avancement des SAGE

(fin 2021)

Source des données : GEST'EAU

- En cours d'élaboration
- Approuvé en cours de révision
- Approuvé (PAGD et règlement)
- En émergence

- 1 - Drôme
- 2 - Gardons
- 3 - Haut Doubs - Haute Loue
- 4 - Camargue Gardoise
- 5 - Lez Mosson Etangs Palavasiens
- 6 - Arc Provençal
- 7 - Basse vallée du Var
- 8 - Basse vallée de l'Ain
- 9 - Lez
- 10 - Etang Salse-Leucate
- 11 - Calavon
- 12 - Bourbre
- 13 - Nappe de l'est lyonnais
- 14 - Vouge
- 15 - Gapeau*
- 16 - Haut Drac
- 17 - Hérault
- 18 - Verdon
- 19 - Drac Romanche
- 20 - Basse vallée de l'Aude
- 21 - Haute vallée de l'Aude
- 22 - Bièvre Liers Valloire*
- 23 - Ardèche
- 24 - Vistre - Vistrenque
- 25 - Nappes de la plaine du Roussillon*
- 26 - Ouche*
- 27 - Etang de Thau
- 28 - Tech - Albères
- 29 - Nappe de l'Astien
- 30 - Fresquel*
- 31 - Orb-Libron*
- 32 - Grès du trias inférieur*
- 33 - Arve*
- 34 - Nappe du Breuchin*
- 35 - Allan*
- 36 - Tille*
- 37 - Siagne*
- 38 - Bas-Dauphiné plaine
- 39 - Etang de Biguglia
- 40 - Prunelli Gravonne Golfe d'Ajaccio
- 41 - Durance*
- 42 - Argens *



* : SAGE identifié comme nécessaire dans le SDAGE

GEMAPI : un enjeu d'organisation particulièrement fort pour 21 secteurs du bassin Rhône-Méditerranée

Depuis le 1^{er} janvier 2018, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP) se sont vus attribuer la compétence GEMAPI, en application de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, promulguée en 2014.

Cette loi a également créé le statut d'EPAGE (établissements publics d'aménagement et de gestion de l'eau) et a conforté les EPTB (établissements publics territoriaux de bassin) pour donner de la visibilité et une cohérence renforcée à l'action des syndicats de rivière en faveur d'une gestion intégrée de l'eau par bassin versant.

Fin 2020, le bassin Rhône-Méditerranée comptait 18 EPTB et 14 EPAGE. En 2021, 2 nouveaux projets d'EPAGE ont fait l'objet d'un avis favorable du comité d'agrément du comité de bassin, sur les bassins du Doubs-Dessoubre et de la Seille, en Bourgogne-Franche-Comté. Sur ce dernier bassin, identifié comme prioritaire dans le SDAGE pour la création d'un EPAGE, il s'agit d'une création ex-nihilo, souhaitée par l'ensemble des EPCI-FP concernés.

La dynamique de structuration est également positive sur d'autres secteurs du bassin Rhône-Méditerranée. Des dossiers de demande de reconnaissance en EPAGE ou EPTB sont actuellement en préparation par certains syndicats.

Il reste néanmoins quelques secteurs du bassin pour lesquels la structuration est difficile ou peine à aboutir. Le travail est donc à poursuivre, pour organiser la maîtrise d'ouvrage, assurer une gestion intégrée de l'eau et favoriser ainsi la mise en œuvre du SDAGE et de son programme de mesures.

Ces évolutions en matière de structuration de la compétence GEMAPI, ainsi que les enjeux constatés sur d'autres territoires, ont conduit à proposer une mise à jour de la carte 4B du SDAGE Rhône-Méditerranée des secteurs prioritaires pour la création d'EPAGE ou d'EPTB pour le cycle 2022-2027. Elle identifie désormais 21 secteurs concernés par un enjeu d'organisation des acteurs et de structuration de la maîtrise d'ouvrage afin d'atteindre les objectifs du SDAGE et du PGRI, en particulier ceux relatifs à la GEMAPI.



Présidente du Syndicat mixte de gestion de la nappe phréatique de la Crau (Symcrau)

Céline Tramontin

Bientôt un Sage pour la Crau

Le Symcrau a débuté en 2021 la phase préparatoire à l'élaboration du Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau de la Crau (Sage). Nous avons lancé cette démarche de planification de la politique locale de l'eau suite à une étude réalisée en 2020 qui a confirmé nos constats. Stratégique pour l'alimentation en eau des 270 000 habitants du territoire, des activités économiques et des exploitations agricoles, la nappe souterraine de la Crau est vulnérable tant sur le plan quantitatif que qualitatif avec notamment une problématique d'intrusion saline, sans compter sur les effets du changement climatique.

Composé des communes, collectivités, chambres consulaires, associations et services de l'État, le comité de pilotage s'est réuni à trois reprises pour identifier les enjeux et proposer cinq hypothèses de périmètre de ce futur Sage. En 2022, nous nous positionnerons sur chacune des options et composerons la Commission locale de l'eau. L'agence de l'eau nous accompagne financièrement dans cette démarche.



LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

Iférouane dans le massif de l'Air au Niger.

LA COOPÉRATION DE FINANCEMENT SE CONSOLIDE

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse reste en 2021 l'un des principaux bailleurs de l'action extérieure des collectivités territoriales, en phase avec l'Objectif du Développement Durable n° 6 des Nations Unies, ciblé sur l'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour les populations.

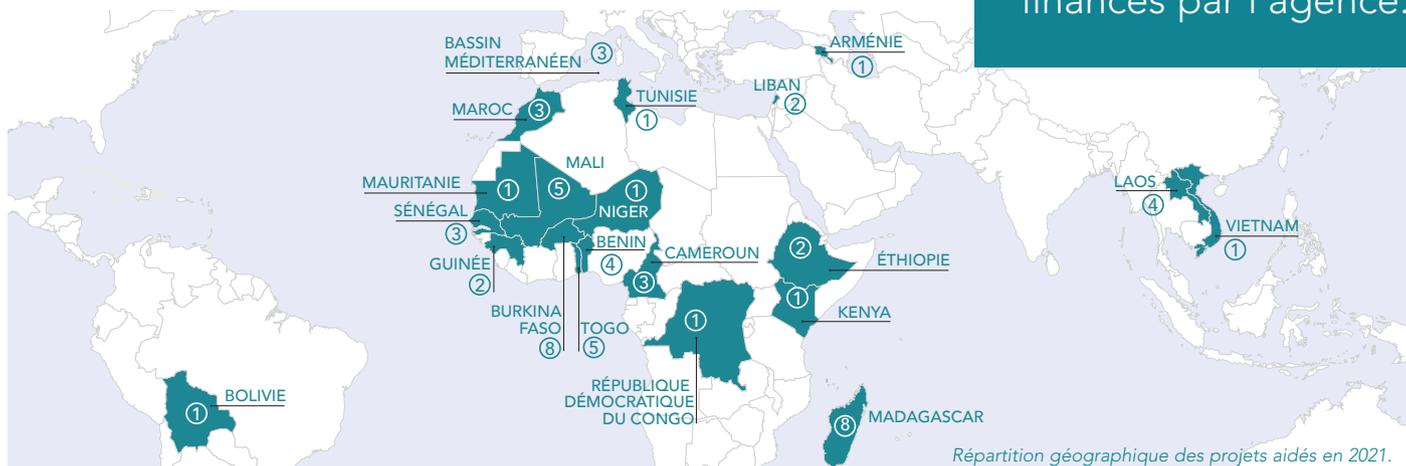
L'agence a mis en place depuis quelques années des outils de financement de type « fonds eau » qui permettent aux opérateurs de projets de coopération d'avoir un guichet unique pour le financement par l'agence de l'eau et par la collectivité. Ces fonds constituent désormais un socle solide de soutien pour les acteurs de coopération du bassin engagés à l'international sur les enjeux de l'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène. Plusieurs grandes collectivités se sont ainsi engagées avec l'agence, c'est le cas de la Métropole de Lyon avec le « Fond Eau », de la métropole Aix Marseille Provence avec des « appels à projets solidaires », ou encore des régions Bourgogne-Franche-Comté, Auvergne-Rhône-Alpes et Occitanie. Ces outils de financement permettent à l'agence de l'eau de mobiliser l'intégralité de ses crédits dédiés à la coopération internationale.

L'année 2021 marque également la formalisation d'un programme de coopération décentralisée entre la Métropole Montpellier Méditerranée et la vallée de l'Arghen au Maroc. Une action locale qui renforce encore le jumelage mis en place entre l'agence de l'eau et l'agence hydraulique de bassin de Souss Massa.

59 projets solidaires soutenus par l'agence en 2021 (49 en 2020).

4,97 M€ d'aides accordés en 2021.

21 pays bénéficiaires de projets de solidarité financés par l'agence.



Répartition géographique des projets aidés en 2021.

Appel à projets « Eau et solidarités internationales » : 2 M€ investis pour 13 projets

L'activité internationale 2021 a été marquée par l'organisation d'un appel à projets lancé collectivement par les 6 agences de l'eau. L'objectif de cette première expérience était de favoriser l'émergence de programmes de coopération opérationnels sur les 17 territoires internationaux prioritaires des agences de l'eau pour les actions institutionnelles. Les projets devaient présenter des actions à la fois sur les volets eau potable et assainissement ou comporter un volet sur la gestion intégrée des ressources en eau. L'animation technique de cette démarche a été assurée par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse. Elle a conduit à

l'organisation d'une dizaine de webinaires qui ont réuni près de 800 participants à travers la France. 57 dossiers ont été présentés. Un jury composé des représentants de l'ensemble des comités de bassins a permis de sélectionner 13 dossiers au niveau national, qui ont bénéficié d'une enveloppe totale de 2 M€. L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a financé 3 dossiers : à Madagascar; en République démocratique du Congo (bassin versant du Nil) et au Cameroun (en commun avec l'agence de l'eau Rhin Meuse), mobilisant une enveloppe spécifique exceptionnelle de 500 000 € d'aide.



Ministre malgache
de l'eau,
de l'assainissement
et de l'hygiène

Ladislas Adrien Rakotondrazaka

L'eau à Madagascar

Dans le cadre des objectifs du développement durable, notamment l'ODD n° 6, le gouvernement malgache s'est fixé l'objectif ambitieux de garantir l'accès à l'eau et à l'assainissement pour tous les Malgaches.

Réglementairement notre stratégie nationale s'appuie sur le code de l'eau. Sur le terrain, la gestion de l'eau relève donc des collectivités territoriales pour ce qui concerne les communes rurales, avec l'appui technique du Ministère de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, et de la JIRAMA* en ce qui concerne les centres urbains. Les nombreuses coopérations décentralisées mises en place avec des collectivités françaises offrent des solutions adaptées aux besoins des Malgaches, dans la distribution de l'eau, l'éradication de la défécation à l'air libre et le suivi technique et financier des services. Ces projets de proximité sont en droite ligne avec les axes stratégiques du gouvernement malgache.

Avec le renforcement des services de l'Autorité nationale de l'eau et de l'assainissement (ANDEA), la gestion intégrée des ressources en eau par bassin versant s'impose comme un dispositif de référence pour la gouvernance territoriale. Des actions pilotes, en cours sur le bassin du lac Itasy et dans la région d'Ambalavao nous démontrent l'intérêt de cette organisation face aux aléas du changement climatique.

Alors que des trombes d'eau se sont abattues en février sur Antananarivo sur plusieurs semaines, entraînant la mort de nombreux habitants et la destruction de nos équipements publics, une sécheresse sans précédent sévit dans le grand sud depuis plusieurs années avec là aussi de graves conséquences humaines. Les réponses d'urgence locales que nous proposons aux populations doivent être renforcées. Je soutiens la mise en place d'une réponse globale de coordination territoriale et j'en appelle aux bailleurs de la solidarité internationale pour accompagner financièrement et techniquement nos efforts au service de la population.

* Entreprise nationale en charge de la gestion de l'eau et de l'électricité dans les communes urbaines malgaches.

LA CONNAISSANCE

Epinouche mâle.

SOUTENIR LA RECHERCHE ET DIFFUSER LES RÉSULTATS

En matière de restitution de travaux d'études et de recherches soutenus par l'agence de l'eau, conduits par des laboratoires de recherche et des bureaux d'études, deux initiatives ont été prises dans le cadre des journées « Eau et connaissance » :

→ Un webinaire organisé en deux sessions (14 et 21 janvier 2021) sur le thème « Restaurer les rivières : un enjeu environnemental, économique et social » : la 1^{re} session était consacrée à l'intermittence des cours d'eau (plus de 170 participants). La 2^e session était consacrée aux solutions fondées sur la nature et, plus largement, à l'approche intégrée de la gestion des cours d'eau en tenant compte de ses multiples bénéfiques. 155 participants étaient connectés.

→ Une journée sur le thème « De l'eau et des hommes : les sciences humaines pour éclairer l'action sur les territoires » a été organisée le 15 novembre 2021 à Lyon. Investie pour intégrer davantage les sciences humaines dans le montage des projets pour l'eau, l'agence a souhaité en faire le thème d'une journée à la lumière des études qu'elle finance dans ce domaine, telles que l'évaluation de l'impact de la crise Covid19 sur le lien des citoyens avec la nature (agence N-Clique), le rôle des sciences humaines pour accompagner la transversalité des projets pour l'eau et les milieux aquatiques, ou encore les controverses comme moteurs de la mise en œuvre des politiques de l'eau.

115 participants ont assisté aux échanges lors de la journée « De l'eau et des hommes : les sciences humaines pour éclairer l'action sur les territoires ».



Tout savoir sur la qualité des captages prioritaires du bassin Rhône-Méditerranée !

Le SDAGE 2016-2021 du bassin Rhône-Méditerranée identifie près de 270 captages prioritaires dont les eaux brutes sont polluées par les nitrates ou les pesticides et qui doivent faire l'objet d'actions de restauration.

L'agence de l'eau met à disposition sur le site SIE Rhône-Méditerranée les résultats des suivis de nitrates et pesticides sur ces captages : données brutes et données synthétiques; résultats statistiques par an, par type de suivi (nitrates ou pesticides); tendances d'évolution de la contamination; visualisation graphique de la contamination; visualisation cartographique des dépassements de seuil de qualité...

Les données sources sont régulièrement mises à jour.

N'hésitez pas à vous rendre sur

<https://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/captages-prioritaires>





Le 9 juillet 2021, l'agence de l'eau et Ifremer ont tenu une conférence de presse pour présenter le bilan de 20 ans de suivi de la contamination chimique des eaux côtières méditerranéennes, accompagnés par deux partenaires, l'Institut d'océanologie de Marseille et la faculté de Pharmacie de Marseille. Cette conférence de presse s'est déroulée en présentiel et a également été retransmise sur les réseaux sociaux.

Bilan de 20 ans de suivi des contaminants chimiques en Méditerranée

Édité en 2021, un nouvel atlas fait le bilan de la surveillance de la contamination chimique des eaux côtières de Méditerranée, opérée par l'Ifremer, en partenariat avec l'agence de l'eau, entre 1998 et 2018. Il présente, sous forme de graphiques et de cartes, les principaux résultats obtenus durant cette période ainsi que l'évolution des méthodes et des stratégies de surveillance. Il en ressort qu'il n'y a pas de hausse significative des niveaux de contamination générale de la zone côtière au cours des 20 dernières années. Pour la grande majorité des stations de surveillance, les niveaux observés sont en dessous des seuils permettant de définir une pollution chimique. Certains secteurs présentant des niveaux de contamination élevés, parfois au-dessus des seuils réglementaires, sont cependant identifiés : le secteur de l'émissaire de la ville de Marseille (Cortiou), la petite rade de Toulon, le secteur de la baie de Nice et la rade de Villefranche ainsi que le goulet de Bonifacio. En synthèse, 90 % des points de surveillance sont en bon état chimique et 10 % présentent des dépassements de seuils réglementaires, notamment pour le mercure, les PCB et les niveaux trophiques.

Consultez l'atlas sur www.eaurmc.fr (rubrique Connaissance / médiathèque)



NOUVELLES PARUTIONS



À retrouver sur www.eaurmc.fr (médiathèque)

Et si les zones humides devenaient un atout pour les territoires ?

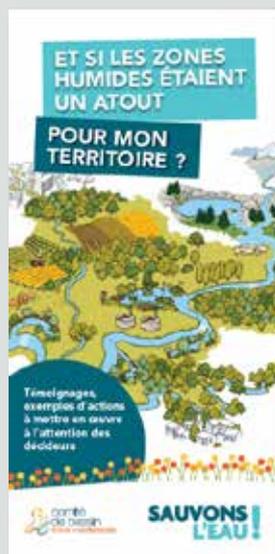
Pour accompagner les acteurs dans la gestion et la préservation des zones humides, deux documents complémentaires ont été édités en 2021 :

» Un bilan des connaissances sur les fonctions de ces milieux (février 2021).

Il rassemble les principales connaissances scientifiques sur les fonctions hydrologiques, biogéochimiques et biologiques des zones humides, issus de la littérature scientifique ou issus de retours d'expérience de restaurations.

» Un livret-argumentaire communicant, « Et si les zones humides étaient un atout pour mon territoire » (mai 2021).

Il fournit des arguments sur les bénéfices associés à la présence des zones humides dans différents domaines : atténuer les effets du changement climatique, se protéger contre les crues, favoriser la biodiversité, améliorer la qualité de l'eau, contribuer au développement économique, au lien social et à la qualité du cadre de vie des territoires concernés... Le livret présente pour chaque domaine une courte synthèse des connaissances scientifiques, des résultats issus de retours d'expérience et des témoignages sur des cas concrets.



Un guide pour accompagner les acteurs locaux dans la préservation des ressources stratégiques pour l'alimentation en eau potable

Un nouveau guide technique du SDAGE rassemblant l'ensemble des éléments utiles pour la conduite des travaux et des actions nécessaires à leur désignation et à la préservation de ces ressources, en qualité et en quantité, a été édité en juin 2021 à l'attention des maîtres d'ouvrage des études, des porteurs d'actions de préservation et des services de l'État. Élaboré à partir de la capitalisation de retours d'expériences, il permet d'accéder à des méthodes homogènes pour sélectionner et délimiter les zones de sauvegarde et proposer les stratégies et les dispositions les plus pertinentes pour préserver les ressources sur le long terme en les adaptant aux contextes.





LA SENSIBILISATION

Visite de terrain lors de la journée "ville perméable" organisée à Marseille, sur le site du projet EUROMED II.

RENDRE VISIBLES LES ACTIONS ET LES RÉSULTATS

Malgré la poursuite des contraintes liées à la crise sanitaire, l'agence a réussi à déployer une forte programmation événementielle.

16 événements ont été organisés réunissant en cumulé 2385 participants, en format webinaire ou en présentiel. Ces rencontres ont permis d'informer des dernières études en matière de restauration des rivières, de présenter et d'échanger sur le projet de SDAGE pour le bassin Rhône-Méditerranée (5 commissions géographiques), de mobiliser les élus et services techniques des collectivités sur la gestion durable des services d'eau et d'assainissement. L'agence a aussi organisé des journées territoriales sur la thématique du partage de l'eau, ainsi que sur les villes perméables.

Près de 150 participants (collectivités, représentants du monde agricole et économique) présents à Lyon le 6 juillet, pour faire le point sur la disponibilité en eau dans le Nord du bassin Rhône-Méditerranée et sur les stratégies adoptées pour gérer collectivement une ressource en tension.



En partenariat avec le Conservatoire du littoral, l'agence a réalisé une exposition à destination du grand public, installée sur 2 axes de l'autoroute A7 pendant l'été, afin de sensibiliser notamment à la préservation de l'herbier de Posidonie.

Coup de projecteur sur la préservation de la Méditerranée

Dès janvier 2021, au lendemain du One Planet Summit consacré à la biodiversité, où les enjeux méditerranéens sont affichés comme une priorité par la France, l'agence, la Chambre de Commerce et d'Industrie métropolitaine Aix-Marseille-Provence et le Conservatoire du littoral, ont lancé la première édition de l'événement ICO: Island Coast Ocean Solutions. 41 réunions et ateliers ont réuni plus de 1180 participants pour la gestion et la préservation des îles, des côtes et des océans. Une démarche fructueuse qui a conduit les organisateurs et leurs partenaires à prendre 25 engagements, les 8 et 9 septembre lors d'un événement en marge du congrès de l'UICN.

En septembre toujours, l'agence a réuni les gestionnaires des espaces littoraux pour une journée d'information sur l'état de santé de la Méditerranée, les ambitions et les dernières actions concrètes pour sa reconquête.

Appel à projets « Eau et participation citoyenne » : 14 projets retenus pour la 1^{re} session

Convaincue que la participation citoyenne peut être un puissant moteur pour l'élaboration et la mise en œuvre de projets ambitieux pour l'eau et les milieux aquatiques, l'agence a lancé un appel à projets afin d'inciter les collectivités à tester des actions citoyennes et à animer des débats avec le grand public sur les enjeux de l'eau. 14 projets de collectivités ont été retenus en 2021 pour organiser des actions citoyennes et des débats sur les grands enjeux de l'eau jusqu'en octobre 2022. Une 2^e session de cet appel à projets a été lancée le 1^{er} septembre.



Avec le podcast *En immersion*, l'eau vient à l'oreille du grand public

En 2021, à l'initiative de l'agence Rhône Méditerranée Corse, les 6 agences de l'eau ont investi collectivement l'univers du podcast pour sensibiliser le grand public aux enjeux de l'eau et de la biodiversité. 16 épisodes de 20 mn ont été diffusés entre mars et octobre, cumulant 8000 écoutes. Avec ces récits, les agences de l'eau proposent un voyage au fil des rivières emblématiques de France avec pour guides des femmes et des hommes passionnés. C'est la rivière d'une enfance que l'on entend couler, l'émotion contemplative, ou la passion engagée à la faveur de l'eau, que l'on découvre, une tranche de vie qui se révèle à qui veut l'écouter.

Retrouvez tous les épisodes gratuitement sur Ausha, Deezer, Spotify et Itunes



En 2021, l'agence a produit un film d'animation « Sauver la Méditerranée, c'est possible ! ». 4'40 pour comprendre les enjeux et les actions pour lutter contre les apports par temps de pluie, diminuer la pression de mouillage sur l'herbier de Posidonie, restaurer la fonction nurserie dans les zones portuaires et poursuivre les travaux liés à la connaissance et à la surveillance des eaux côtières.

Retrouvez tous les films de l'agence sur sa chaîne [Youtube Sauvonsleau](#)

Chiffres

3,1 M€ d'aides
ont été accordées pour 117 opérations de communication et d'éducation à la préservation des milieux aquatiques.

16 événements
organisés par l'agence en 2021 dont 5 commissions géographiques, 1 webinaire sur la gestion durable des services d'eau et d'assainissement, 2 journées d'information sur le partage de l'eau, 4 journées techniques territoriales sur les villes perméables, 1 journée sur la Méditerranée...

99 cérémonies
de signatures, inaugurations de travaux ou poses de première pierre auxquelles l'agence de l'eau a participé.

1 inauguration
pour la distinction « Rivière en bon état ».

25 opérations presse
menées par l'agence en 2021 et 2 938 retombées presse, en hausse comparé à 2020 et 2019.

3 numéros
du magazine « Sauvons l'eau ».

6 000 abonnés
au compte twitter @SauvonsLeau et 5 745 sur LinkedIn.

An aerial photograph of a suspension bridge spanning a wide, turquoise body of water. The bridge is a simple metal structure with a walkway and railings. A group of people, including children and adults, are walking across the bridge. The water is a vibrant, clear blue-green color. The sky is not visible, as the water fills the upper portion of the frame. In the top left corner, there is a solid dark green rectangular shape.

LES MOYENS

Passerelle himalayenne de l'Ebron (38).

UNE AGENCE ÉCORESPONSABLE

Dans le souci permanent de réduire l'impact de ses activités sur l'environnement, et au terme de 8 années de certification environnementale ISO14001, l'établissement s'est engagé en 2021 dans une démarche participative *Agence écoresponsable* dans la continuité de la dynamique gouvernementale *Services publics écoresponsables* initiée en juillet 2020 et promue par le Ministère de la transition écologique.

Chacun des quatre sites de l'agence a organisé des groupes de réflexion collective associant les agents pour dresser un état des lieux des pratiques professionnelles à l'échelle locale, et proposer des solutions pour réduire leur impact environnemental sur les thèmes des déplacements, de la gestion des ressources, des économies d'énergie, de la consommation bio et locale, et d'actions en faveur de la biodiversité.

Plus de 80 initiatives ont ainsi émergé après avoir été débattues et approuvées par le Comité de direction. Elles constituent un plan d'actions ayant vocation à être enrichi et mis à jour en permanence, dans une démarche de progrès continu. La démarche a été relayée en interne par une série de films courts intitulée « *Nous, on sème...* ». Il est également prévu qu'un bilan soit présenté chaque année en Comité de direction.

POINT DE VUE



**Chef du service logistique et bâtiments,
secrétariat général**

Pierre-Emmanuel Tamet

Dans la ville, à vélo, on dépasse les autos

Lorsque la possibilité de participer à l'opération Goodwatt* s'est présentée, nous n'avons pas hésité : il s'agissait de mettre à la disposition de 10 agents basés à Lyon un vélo électrique pendant un mois pour les déplacements domicile-travail, ainsi que tout l'équipement adapté. L'agence compte déjà une forte communauté de cyclistes, et l'idée était d'essayer de convertir au vélo celles et ceux qui d'ordinaire prennent plutôt leur voiture. Le retour a été très positif pour la planète, en raison des émissions de CO₂ évitées, mais aussi pour la santé d'agents qui ont apprécié les bienfaits de l'effort physique... Pour transformer l'essai et inscrire durablement la pratique du vélo dans l'ADN de l'agence de l'eau, nous allons tenter d'être labellisés Employeur Pro Vélo, avec l'aide d'un jeune en service civique.

*GoodWatt est un dispositif du programme CEE O'vélo! conçu par Mobilités Demain, filiale dédiée aux mobilités durables d'Énergies Demain. Lauréat d'un appel à projets du ministère de la Transition écologique, O'vélo! est un programme financé par le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie.

Chiffres

Plafond d'ETPT* : **315,27**
en diminution de 8,14 ETPT par rapport à 2020.

Taux d'atteinte du plafond d'ETPT : **99,9 %**
(NB : inchangé par rapport à 2020).

Budget formation :
308 589 €

* ETPT : Équivalent Temps Plein Travaillé.

Qualité : la certification ISO9001 renouvelée

La certification ISO9001 : 2015 labellisant la démarche de management qualité a été renouvelée à l'agence en mars 2021. Obtenue depuis 2013 sur l'ensemble de ses activités et de ses sites, cette certification atteste de la solidité de la démarche interne, tant sur son pilotage par processus, son approche « Risques », son écoute client et son souci permanent d'amélioration continue de ses pratiques. Dans le cadre des chantiers collectifs internes *Agence 2030*, une réflexion sur la simplification des principaux processus métiers a d'ores et déjà conduit en 2021 à la mise en place de mesures concrètes d'amélioration, qu'il s'agit de poursuivre. Des plans d'actions ont été également validés pour l'amélioration de nos pratiques managériales, le renforcement des synergies entre le siège et les délégations, et le confortement du rôle et des missions des assistantes.



**Chef du service
Affaires générales
administratives
et financières
Délégation de
Besançon**

Olivier Guillemain

Partage des locaux : ménage à trois à la délégation de Besançon

Nous connaissons depuis quelques années une baisse constante de nos effectifs. Aussi, au regard de notre schéma directeur immobilier et énergétique, les surfaces que nous occupions étaient trop importantes par rapport au nombre d'agents de notre délégation. Dans un premier temps, nous avons donc cherché à vendre certains de nos bureaux, mais sans succès mis à part pour la salle de réunion 1 000 Étangs... Après échange avec le Responsable régional de l'immobilier de l'État, nous avons proposé d'accueillir le STRMTG (Service Technique des Remontées Mécaniques et des Transports Guidés) et la Brigade mobile d'intervention de l'OFB (Office français de la Biodiversité), ce qui s'est concrétisé par leur arrivée dans l'été 2021. Par effet de ricochet, cela a conduit à une nouvelle répartition des bureaux au sein de la délégation. En raison du contexte sanitaire, nous n'avons pas encore eu l'occasion de beaucoup croiser nos nouveaux colocataires. Mais dès que la situation le permettra, nous projetons un temps de convivialité pour faire connaissance.

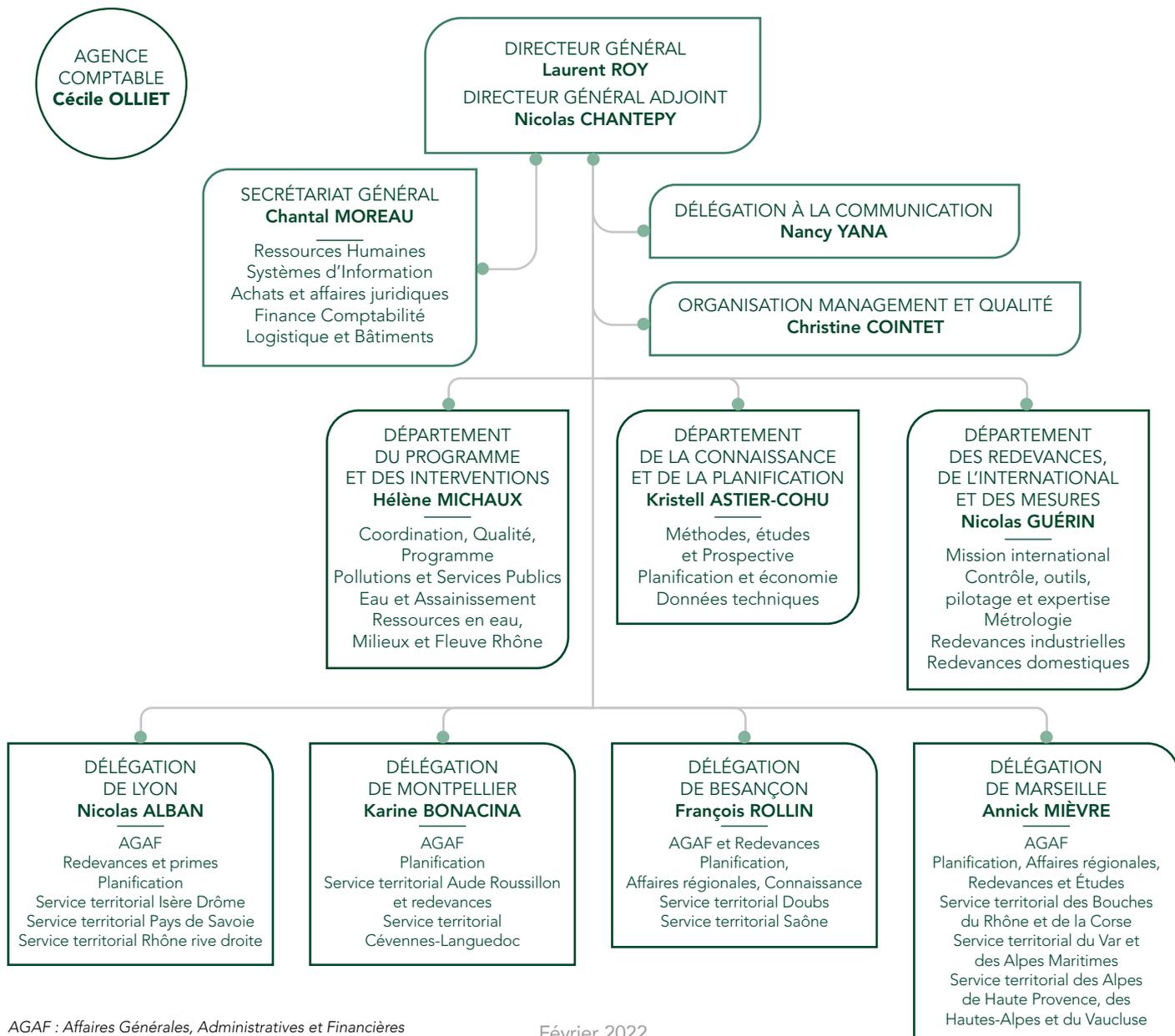
RÉALISATION DU BUDGET

(en euros)

	Autorisation d'engagements (AE)		Crédits de paiement (CP)		Recettes	
	Exécution 2021	Taux d'exécution 2021	Exécution 2021	Taux d'exécution 2021	Exécution 2021	Taux d'exécution 2021
Interventions (hors contributions)	639 609 254	99 %	531 113 024	100 %	Recettes globalisées	554 479 229 99 %
Investissement	3 633 484	64 %	938 901	19 %	Autres financements publics	203 110 80 %
Fonctionnement	8 894 737	59 %	7 926 966	62 %	Recettes fléchées	16 321 471 98 %
Personnel	25 996 640	97 %	25 996 640	97 %		
TOTAL	678 134 114	98 %	565 975 531	98 %		570 800 700 99 %

ORGANIGRAMME DES DIRECTIONS ET SERVICES

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse



BILAN

À MI-PAROURS



11^e PROGRAMME 2019-2024 : QUEL BILAN À MI-PARCOURS ?

Trois ans après le démarrage du 11^e programme Sauvons l'eau 2019-2024, coup d'œil dans le rétro pour dresser un premier bilan des politiques qui ont bien fonctionné, et celles qui sont en deçà des objectifs.



Désimperméabilisation des sols : une politique qui décolle

Malgré la tendance à l'artificialisation croissante, l'agence incite et accompagne les collectivités pour rendre les villes perméables. Cette démarche permet notamment de réduire les pollutions issues des débordements des réseaux d'assainissement et elle apporte des solutions aux défis climatiques.

Depuis le début de son 11^e programme, l'agence a apporté **32 M€ d'aides** pour près de **260 opérations** portées par des collectivités et des aménageurs, dont les projets ont conduit à la déconnexion des eaux pluviales des réseaux et à la désimperméabilisation de près de 130 hectares.

Dans le cadre de son appel à projets « Aménagez un coin de verdure pour la pluie », l'agence de l'eau a en particulier apporté environ **16 M€** pour reverdir les cours d'écoles et infiltrer l'eau dans le sol.



2019-2021

1,3 MILLIARD
D'EUROS
D'AIDES



ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES : plus de la moitié des aides accordées

Depuis le début du 11^e programme, la part annuelle des aides contribuant à l'adaptation aux changements climatiques dépasse l'objectif de 40 % et s'élève au global à près de 55 %.

Ainsi en 3 ans,
l'agence
a accordé

> 633 M€
à cet enjeu prioritaire.

Ce bon résultat a été soutenu par l'appel à projets Rebond qui a porté l'effort sur des interventions en lien avec l'enjeu climatique : la lutte contre les réseaux d'eau fuyards et la renaturation des rivières, en particulier.



LES VOLUMES D'EAU ÉCONOMISÉS MARQUENT LE PAS

Après des années records de volumes d'eau économisés au 10^e programme, la dynamique a connu un certain ralentissement depuis 2019, mais surtout en 2020 et 2021.



On constate notamment un fléchissement des investissements pour les projets à forte capacité d'économie d'eau ou de substitution. À la faveur des aides de l'appel à projets Rebonds et du plan France relance, les collectivités ont à l'inverse été nombreuses à saisir l'opportunité de renouveler leurs réseaux d'eau potable, représentant ainsi près de 90 % des opérations aidées en 2021.

Montée en puissance de la renaturation des rivières



La politique de restauration des rivières amorcée au 10^e programme a pris son envol sur les 3 premières années du 11^e programme.

En seulement 3 ans, **200 km de linéaires de cours d'eau** ont été restaurés, soit les deux-tiers de l'objectif fixé pour la période 2019-2024. C'est le fruit du travail d'animation sur les territoires. Les opérations présentées prévoient souvent des travaux ambitieux de restauration du lit majeur ou favorisant les débordements en lit moyen ou majeur.



Protection des captages prioritaires : objectif approché



Sur les **269 captages d'eau potable** touchés par des pollutions diffuses et considérés comme prioritaires pour la mise en place de programmes de restauration de la qualité de leurs eaux, **223** ont désormais un plan d'actions engagé, soit **83 % de la cible**. La démarche de délimitation des aires d'alimentation est désormais réalisée pour la quasi-totalité des 201 « captages Grenelle » ; seul 1 captage n'a pas encore d'aire délimitée.

MISE EN CONFORMITÉ DES STATIONS D'ÉPURATION CIBLÉES AU TITRE DES ENJEUX « MILIEUX » : le retard s'accumule

L'objectif de modernisation des dernières stations d'épuration qui restent des points noirs pour les milieux aquatiques sensibles ne décolle pas. C'est pourtant nécessaire pour l'atteinte du bon état.

Sur la première moitié du programme, seules **61 stations d'épuration** sur les **119 ciblées ont été financées**.

Ces aides représentent un budget de près de **29 M€**, soit un peu plus du quart de l'enveloppe financière prévue sur cette première partie de programme.

Une première vague de contractualisation satisfaisante

Axe fort du 11^e programme, le cadre contractuel a été largement mobilisé durant cette première partie de programme, notamment en 2019 et 2020, l'objectif étant de définir avec les collectivités et partenaires la manière la plus pertinente de décliner sur leur territoire les priorités du 11^e programme, avec une vision globale de l'ensemble des enjeux liés à l'eau.



Au total,
121
contrats
ont été signés,
dont **31**
en zones de
revitalisation
rurale (ZRR).

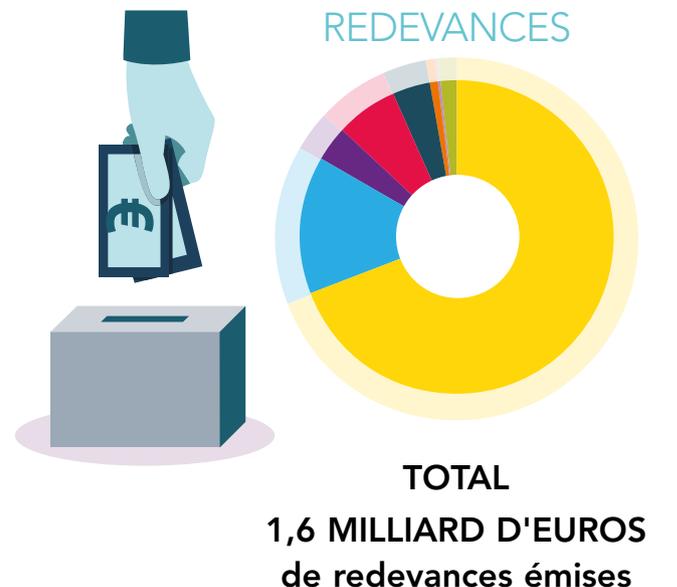
Cela représente un
engagement financier
de l'agence d'environ

692
M€
dont
156
M€
en ZRR

Les contrats sont majoritairement conclus pour une durée maximum de 3 ans. La première vague de contrats s'est donc achevée fin 2021. L'année 2022 devrait être la dernière année de contractualisation dans le cadre du 11^e programme, sur une durée de 3 ans.

Au plus proche du plafond mordant

Depuis 2019, un pilotage de l'encaissement des redevances a été organisé de manière transversale au sein de l'agence de manière à exploiter au mieux nos ressources financières disponibles en étant au plus près du plafond de redevances fixé par la loi mais en cherchant à ne pas le dépasser. Grâce à une très bonne gestion



- Pollution et collecte domestiques: **1,11 Milliard €**
- Prélèvement pour l'eau potable: **228,99 Millions €**
- Pollution et collecte non domestiques: **56 Millions €**
- Prélèvement industriel: **106,23 Millions €**
- Pollutions diffuses et élevages: **59 Millions €**
- Prélèvement irrigation: **14,38 Millions €**
- Redevances diverses (obstacle, stockage, pêche): **6,44 Millions €**
- Taxe cynégétique et droits de timbre: **24,92 Millions €**

des taux de redevances et des rythmes d'encaissements, sur les 3 premières années du programme, l'agence a toujours été en limite inférieure du plafond, sauf en 2020 où elle a très légèrement dépassé son plafond (le reversement à l'État a alors représenté moins de 0,05 % du montant des redevances collectées).

L'AGENCE DE L'EAU Rhône Méditerranée Corse

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un acteur public de référence, totalement dédié à la mise en œuvre de la politique de l'eau. Experte de l'eau au service des collectivités, des acteurs économiques et agricoles, elle a pour mission de les aider à la fois à utiliser l'eau de manière rationnelle et à lutter contre les pollutions et dégradations des milieux aquatiques.

Pour agir, elle perçoit des **redevances** pour pollution et pour prélèvements d'eau dans les milieux aquatiques auprès des usagers de l'eau.

L'argent ainsi collecté est **redistribué** aux collectivités, industriels, agriculteurs ou associations... **pour des actions de préservation des milieux aquatiques**: construction de station d'épuration, protection de captage d'eau, renaturation de cours d'eau dégradés, protection de zones humides, réduction des rejets de produits toxiques... L'agence permet ainsi un développement durable des activités économiques.

L'agence encourage les acteurs d'un même bassin versant (rivière, baie, nappe) à s'engager dans des démarches communes de gestion de l'eau (SAGE, contrat de rivière, de baie) pour concilier les usages (eau potable, irrigation, loisirs) et la préservation des milieux. Elle apporte son expertise aux acteurs de la gestion de l'eau par des conseils, de l'animation, des actions de sensibilisation.

Elle dispose en outre d'une **connaissance** sans équivalent de l'eau et des enjeux associés pour les territoires.

L'agence organise la **concertation** entre les collectivités territoriales, les usagers et l'État sur la politique de l'eau et s'appuie sur deux comités de bassin, pour le bassin Rhône-Méditerranée et la Corse, où sont représentés les décideurs et toutes les familles d'usagers de l'eau.

Ses activités s'exercent à l'échelle des bassins hydrographiques Rhône-Méditerranée et Corse. Une géographie naturelle, une communauté de l'eau fédérée autour d'intérêts communs et aujourd'hui, plus que jamais, d'un défi partagé : **sauver l'eau!**

Siège agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

2-4 allée de Lodz 69363 LYON CEDEX 07
Tél. 04 72 71 26 00

Délégation de LYON

14 rue Jonas Salk 69363 LYON Cedex 07
Tél. 04 72 76 19 00

Délégation de BESANÇON

Le Cadran - 34 rue de la Corvée 25000 BESANÇON
Tél. 04 26 22 31 00

Délégation de MARSEILLE

Immeuble CMCI - 2 rue Henri Barbusse CS90464
13207 MARSEILLE Cedex 01
Tél. 04 26 22 30 00

Délégation de MONTPELLIER

Immeuble le Mondial - 219 rue le Titien - CS59549
34961 MONTPELLIER Cedex 2
Tél. 04 26 22 32 00

Retrouvez-nous sur www.eaurmc.fr
et www.sauvonsleau.fr

